

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$8.00
MONTREAL ET BANLIEUE...	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7466

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

A propos du garage Morgan

"Quis custodiet ipsos custodes?"

Nous recevons ce matin même le bill intitulé: *Loi validant un permis de construction accordé par la Cité de Montréal à James Morgan.*

Voilà un mauvais bill, mais les mauvais bills comme les mauvaises herbes ont la vie dure. Celui-là ne mourra peut-être pas facilement. Il est présenté par un avocat habile et puissant qui, s'il se charge de le défendre devant le comité, aura chance de le ramener, intégral et bien vivant, devant le comité plénier. Le parrain d'un bill ne s'en fait pas toujours le défenseur et n'en prend pas la responsabilité. Il se peut que M. Bercevitich s'abstienne. Mais en admettant son abstention, le pétitionnaire se fera sûrement représenter par un ou plusieurs avocats avisés. Son influence est considérable et le bill, qui présente incontestablement les faits, donne à son acte une apparence de justification.

Il s'agit d'une cause célèbre. M. James Morgan, propriétaire de lots situés entre l'avenue du Parc, la rue Sherbrooke et la rue Jeanne-Mance, a construit un garage sur ce terrain, bien qu'en vertu d'un règlement, le no 570, cette partie de la rue Jeanne-Mance fût réservée pour des fins purement résidentielles, comme le disent les règlements. La ville l'a poursuivi et a gagné devant le tribunal en dernier ressort, ce qui seul importe.

M. Morgan appelle l'intervention de la législature, dans un cas où elle serait particulièrement exécrable, puisqu'elle écarterait les décisions des tribunaux importants, pour faire valider son permis de construction. Il s'en suivrait, ce permis étant défini par le préambule du projet de loi, que la construction illégale, que ce garage érigé en contravention d'un règlement municipal subsisterait.

La personnalité de M. Morgan, si considérable soit-elle, est en cette affaire reléguée au second plan; ce qui intéresse, c'est le principe, c'est le précédent que l'on tend à créer. C'est en somme toute la question de la stabilité des règlements municipaux qui est en jeu. Nulle ville n'a plus besoin que Montréal de cette stabilité et, dans aucune ville pourtant, ils ne sont moins stables.

Nous ne manquons pas de règlements de construction, nous en avons même trop, mais ils manquent de clarté d'abord; secondement, ils ne sont pas observés. Avec les meilleurs règlements du monde sans sanction — c'est un truisme — nous ne trouverions pas mieux que si nous n'avions pas de règlements du tout.

Ce qui donne l'ombre d'une apparence de justification au pétitionnaire en cette affaire, comme nous le disions précédemment, c'est une erreur des bureaux municipaux, de laquelle il joue avec brio. Le permis de construction énumérant les seuls lots de la rue Jeanne-Mance. M. le Bureau, s'il eût été plus vigilant et plus perspicace, eût corrigé le plan. Il ne l'a pas fait. Et voilà la source de tous les ennuis, de tous les ennuis dont la théorie est presque interminable. Il a fallu que des particuliers fissent la police pour la ville, exerçant un métier qui n'a rien d'agréable et fissent preuve d'une constance, coûteuse en temps et en argent, dont ils ne doivent pas encore se départir.

Les administrations municipales sont somnolentes, lentes, paresseuses et lâches, c'est la leur mal, mal commun à toutes les administrations publiques. De fait, M. Morgan se fût évité les frais d'un bill, comme à la ville, comme aux contribuables obligés de se défendre, si les autorités municipales se fussent montrées plus énergiques, une administration ferme, dès qu'elle eût été sûre de son droit, eût mis le pied dans les murs du garage. Et depuis sept ou huit ans M. Morgan eût admis, de fait sinon dans le fond de son cœur, le *summa jus* de la ville.

Mais c'est là l'un des traits de ces administrations démocratiques, synonymes de démocratiques, que la police doit être faite par les citoyens eux-mêmes. *Quis custodiet ipsos custodes?*

On nous cite des exemples tous les jours. L'un de nos lecteurs vient de nous signaler des chambres noires construites en contravention des règlements dans une maison luxueuse, en l'an de grâce 1924. Ne pourrait-on prétendre que le quart, sinon la moitié, des escaliers extérieurs de toutes ces laides constructions qui obstruent la rue violent un règlement quelconque?

Les citoyens doivent donc se résigner à ces fonctions de police. Le meilleur moyen de les exercer, avec le minimum d'ennuis individuels et le maximum d'efficacité, c'est par des associations. Chaque quartier devrait compter un comité de vigilance. Supposez-t-on que si ce comité de vigilance eût entouré les deux ou trois particuliers qui ont fait la lutte à M. Morgan, son garage serait encore en place et qu'il pût aujourd'hui présenter à la législature ce bill qui assoit, ou veut assoier impudemment, sur l'intérêt général l'intérêt particulier?

Louis DUPIRE.

Billet du soir

Mon pseudonyme

Il appartient à une femme de lettre française. Tout récemment dans une série de biographies des femmes de lettres actuelles j'ai lu son nom trop tard cependant puisque déjà j'ai signé quelques billets "Séverine".

Jamais ma prose ne tombera sous ses yeux et si, par malheur, elle arrivait, mon Dieu la comparaison serait toute à son avantage mais je préfère quand même rendre à "César" ce qui appartient à "César".

Il me reste à trouver un nom unique. Hélas! sous le soleil rien de neuf; mais l'imagination aura beau se mettre en campagne!!

La chose n'a pas tant d'importance, me direz-vous. Après tout, vous avez peut-être raison.

Si un jour, oh! beaucoup plus tard, un journal ou une revue, recommençant ces biographies de plus en plus nombreuses, et que vous y trouviez le nom ci-dessous, cette fois j'espère que ce sera le mien tout à fait.

O prétention! murmureront les esprits chagrins. Non, légitime ambition seulement.

DAINELLE.

Bloc-notes

Le "Sou de l'Ecole"

Nous publions dans une autre page le texte d'une toute récente circulaire de M. l'Evêque de Sherbrooke. On y verra que le vénérable prélat y institue, à l'occasion de la fête de Noël et pour le bénéfice de la minorité franco-ontarienne, le sou de l'école.

C'est l'une des plus belles, des plus généreuses initiatives qui aient

Propos d'Ottawa

La partie de souque à la corde est interrompue

M. King tient pied pour le moment — MM. Crerar, Dunning et Hudson lâchent la corde sachant bien que le parti libéral ne peut s'en servir que pour se pendre.

Ottawa, le 14. — Voilà que la question scolaire manitobaine apparaît à l'horizon avec toutes les complications qu'elle peut apporter pour nos politiciens dans les difficultés très grandes du moment présent.

On ne parle de cette dernière cependant que depuis l'arrivée de M. Crerar. L'ancien chef du parti progressiste, avant d'entrer dans le cabinet, exige que M. Mackenzie King offre des portefeuilles à trois ou quatre politiciens éminents de l'Ouest, et surtout à M. Hudson, élu comme libéral indépendant dans la ville de Winnipeg. M. Crerar tient à M. Hudson, parce que M. Hudson est son ami, son conseiller et son mentor. Cet ancien membre du cabinet Norris est un rusé renard qui a failli entrer dans le cabinet d'union formé avant les élections de 1917. M. Borden était prêt à lui donner un portefeuille lorsque M. Meighen est intervenu. Et le chef de l'opposition actuelle, qui était plus puissant que son adversaire à cette époque dans les sphères ministérielles, a réussi à faire exclure M. Hudson parce qu'il ne voulait pas de ce puissant adversaire pour entraver sa carrière à lui, car tous deux étaient députés du Manitoba. M. Hudson est revenu à Ottawa en 1921, il a peu parlé en Chambre, mais on le considère comme l'un des plus fûtes parlementaires, et il attend son heure avec patience en surveillant sagement les événements.

Pour faire entrer M. Hudson dans le cabinet à côté de M. Crerar, et lui donner le poste de ministre de la justice, il faudrait tout d'abord obliger M. McMurray à démissionner, car le Manitoba aurait alors trois ministres, et c'est trop pour cette province. Et M. McMurray qui est jeune, qui a de l'ambition, qui vient de remporter

leurs caractéristiques françaises et canadiennes. A part cela, nous devons poursuivre activement la campagne d'éducation de l'opinion publique anglaise que nous avons entreprise il y a bientôt trois ans et dont les résultats déjà obtenus sont des plus encourageants, afin de montrer sous son vrai jour la persécution qui nous est faite et engager le gouvernement à une plus juste. Nous devons aussi continuer à exercer une pression directe sur le ministère provincial pour obtenir le changement ou le retrait des lois persécutrices. Tout ce travail nécessite le maintien d'un secrétariat permanent, une volumineuse correspondance, une publicité qui comprend l'impression et la diffusion de livres et de brochures, de nombreux voyages, l'organisation de conférences publiques, de conventions régionales, etc., etc.

Notre propre défense

Tout cela représente un effort constant, méthodique et poursuivi avec le maximum d'efficacité.

Tout cela aussi constitue un acte de défense et de protection, non seulement pour la minorité franco-ontarienne, mais pour nous-mêmes. Plus les éléments franco-catholiques des autres provinces seront forts, et plus nous le serons nous-mêmes; plus se dissiperont, sous l'effet de leur campagne, les préjugés anticatholiques et antifrancophones, plus nous en bénéficierons.

Et nulle campagne ne tend davantage au maintien de l'harmonie dans notre propre pays.

A propos de cinéma

M. le juge Choquette a provoqué la saisie d'un film qui, bien qu'autorisé par la censure, avait suscité de vives protestations.

Une question de loi stricte se pose d'abord: dans quelle mesure la tolérance de la censure officielle protège-t-elle les propriétaires de cinéma?

M. le premier ministre Taschereau déclare que le visa de la censure ne confère à la pièce tolérée aucun privilège et que ses exploitants restent, si elle est vraiment inconvenante, passibles de toutes les peines édictées par le code pénal. Ce point de droit, quelle que soit la solution à intervenir, une fois réglé, il restera à examiner l'action même du bureau de censure.

On dit que le gouvernement a approuvé l'intervention de M. Choquette. Il vaudra savoir aussi sans doute, s'il est vrai qu'il le juge inacceptable, pourquoi et comment ce film aujourd'hui attaqué devant les tribunaux a reçu un laissez-passer.

Nous n'avons vu nulle part encore — peut-être vous a-t-elle échappé — de réponse à notre double question de l'autre jour: Qui paiera, en définitive, le rabais de 815 promiss aux immigrants d'origine britannique qui déclareront vouloir s'établir au Canada? Resterait-il à la charge exclusive des compagnies de transport? Dans la négative, quelle compensation recevront celles-ci?

Nous nous empresserons, dès que cette réponse nous sera parvenue, de la communiquer à nos lecteurs.

une belle victoire aux polls, ne sera pas facile à déplacer. Le gouvernement se verrait obligé de lui offrir un beau fromage, une grasse prébende. Mais il en viendra à certainement si M. Crerar entre dans le cabinet, avec ou sans M. Hudson, car les progressistes n'aiment pas M. McMurray qui les a attaqués violemment en Chambre à plusieurs reprises et exigent probablement sa démission préalable.

Mais le principal obstacle à l'entrée de M. Hudson dans le cabinet n'est pas M. McMurray, c'est M. Hudson lui-même. M. Hudson a, malheureusement pour lui, son squelette dans son armoire. Durant sa carrière politique, il a commis un péché contre la race canadienne-française au Canada et ce péché n'est pas expié. Voilà qui entrave aujourd'hui sa carrière, et le cabinet tout entier est au courant de ces faits.

Comme nous le savons plus ou moins, et comme le savent trop bien les Canadiens français du Manitoba, M. Hudson faisait partie du cabinet Norris lorsque celui-ci a aboli la clause bilingue, de l'arrangement Greenway-Laurier et les interprétations qui en avaient été données depuis. Cette clause donnait beaucoup de latitude aux notres pour l'enseignement du français, pas toute la latitude désirable, loin de là, mais une mesure de liberté plus satisfaisante que la prohibition totale. Avec le temps, le gouvernement était devenu plus libéral et nos compatriotes parvenaient à enseigner leur langue assez largement. L'ancien cabinet contenait beaucoup de promesses. C'est alors que M. Norris est intervenu et a biffé entièrement cette clause. En 1916, M. Hudson était membre du cabinet, et tout l'odieux de cette mesure vexatoire est retombé sur lui, parce qu'il fut à cette époque l'un de nos ennemis les plus fanatiques et les plus actifs. Quelques-uns vont même jusqu'à dire que c'est lui qui a élaboré la loi nouvelle prohibant le peu d'enseignement du français qu'il y avait encore.

Et rien n'indique que M. Hudson ait changé d'avis et de mentalité. Les notes du Manitoba lui gardent, comme il est bon, une rancune, et durant les deux dernières années, lorsque le bruit a couru qu'il entrerait dans le cabinet, ils ont chargé l'un des leurs qui est aujourd'hui un des membres les plus influents de la Législature manitobaine, d'intervenir à Ottawa, auprès du cabinet, pour s'opposer à cette nomination. On ne sait pas encore si c'est leur intervention ou d'autres événements qui ont fait perdre un portefeuille à M. Hudson.

Il va sans dire que le même obstacle à l'entrée de M. Hudson dans le cabinet existe encore aujourd'hui. Si les libéraux, cédant aux sollicitations de M. Crerar, l'admettent dans leurs rangs, les Canadiens français du Manitoba, qui sont très peu avoués par les libéraux, voteront en bloc contre les candidats libéraux aux prochaines élections. Et ils représentent, dans leur province, un élément important, qui fera réfléchir les politiciens.

Il est bon que ces faits soient connus dans notre province pour que nos députés et nos ministres joignent leurs efforts à ceux des Canadiens français du Manitoba afin de barrer à M. Hudson le chemin du

ministère de la justice. Comme M. Meighen, il a besoin de quelque temps encore pour réfléchir sur les désavantages politiques qu'il peut y avoir à persécuter les notres. Rien n'empêchera M. Hudson, député, de donner des conseils à M. Crerar, ministre, si ce dernier a absolument besoin de ces conseils.

M. Crerar n'est pas venu à Ottawa comme représentant du parti progressiste, mais d'un groupe ou d'une faction seulement du parti progressiste. MM. Forke et Hoy sont les chefs de l'autre groupe. Ils croient que le parti progressiste doit continuer à exister comme parti distinct, et que sa carrière n'est pas terminée.

Alors la situation suivante se présente. Pour être réélus dans son comté, comme ministre, et pour faire élire les quelques députés qui sont prêts à le suivre, M. Crerar est obligé de poser de fortes conditions au gouvernement. S'il entre dans le cabinet, l'autre faction du parti progressiste pourra le combattre avec avantage, et battre ses candidats aux polls.

Il y a plus. M. Crerar, en obtenant de belles conditions et concessions du gouvernement, en obtenant, de plus, l'entrée de quatre ministres de l'Ouest dans le cabinet, dont M. Hudson et M. Dunning, pourrait détruire l'autre faction du parti progressiste, et aidé des libéraux, la mettre définitivement hors de combat, ce qui est le but poursuivi par les chefs à l'heure présente. Mais encore ici, il faudrait que M. Crerar retourne dans l'Ouest avec des concessions précises, afin de dire aux électeurs: "J'ai obtenu telle chose, telle chose, etc., votez pour nous."

Et l'opinion commence à prévaloir ici que si le gouvernement accorde à M. Crerar les munitions qu'il lui faut pour livrer sa bataille dans l'Ouest, il devrait aller trop loin, et méconter gravement ses amis de l'Est.

D'un autre côté si M. Crerar retourne dans l'Ouest sans avoir négocié d'entente avec le gouvernement, l'opinion prévaudra, dans les provinces des prairies, que le cabinet ne veut pas faire de concessions et satisfaire aux demandes de leurs représentants. Le parti progressiste en sera renforcé d'autant, et les libéraux auront encore plus de difficultés à mordre dans le bloc de l'Ouest.

On croit que la même situation se pose avec M. Dunning. Celui-ci est un libéral franc, mais pour amener un fort contingent à ses chefs, advenant une élection générale, il faut que le cabinet, par son entremise, accorde des faveurs et des concessions à l'Ouest. Naturellement il peut lui en accorder un peu moins qu'à M. Crerar; mais moins il lui en accordera, moins M. Dunning aura de chances de renverser le parti progressiste dans l'Ouest.

Et tout cela revient à dire que le gouvernement doit faire autant de concessions à M. Crerar et à M. Dunning, qu'il en ferait aux chefs véritables du parti progressiste pour conclure une alliance officielle entre les deux partis, et qu'en ce dernier cas, les résultats seraient peut-être plus satisfaisants.

Pour toutes ces raisons les négociations sont en mauvaise passe. Si elles échouent, elles feront du tort au gouvernement. Si on est raisonnable d'un côté et de l'autre, on peut encore s'entendre.

Léo-Paul DESROSIERS.

La session de Québec

Les magistrats et la politique

Le chef de l'opposition confronte le premier ministre avec l'une de ses déclarations antérieures relativement à la nomination de M. le juge Lacroix — Questions et réponses — On amasse des munitions.

(Par Louis ROBILARD)

Québec, le 14. A la Chambre, cet après-midi, rien d'important: quelques questions de l'opposition sur le territoire de l'Ontario, les écoles industrielles, M. Fougère et l'Ecole des Beaux-Arts, l'inspection scolaire, le travail de la refonte des Statuts et les réponses du gouvernement, une petite allocution de M. Sauvé au sujet de la nomination de M. J.-O. Lacroix à la Cour des jeunes délinquants et la réponse de M. Taschereau.

Très peu de députés sont présents. On a dû sonner l'appel quatre fois avant de pouvoir réunir un quorum, c'est-à-dire quinze députés y compris le président. Trois ministres: M. Taschereau, Caron et David, étaient à leur siège tandis que M. Sauvé n'avait à ses côtés que le Dr Faucher et M. Jules Langlais.

L'assistance sera sans doute plus nombreuse demain car l'opposition, par la bouche de M. Smar, de Westmount, attaquera le discours

du budget. M. Hector Authier, de l'Abitibi, fera ses débuts parlementaires en répondant à M. Smart. On sait que M. Authier a hérité du mandat politique de M. J.-E. Poirault et que le gouvernement paraît fonder de grandes espérances sur lui. C'est un minuscule.

Le comité des bills privés et des bills publics commencera ses séances demain avant-midi. C'est au comité des bills privés que se déroulent les discussions peut-être les plus intéressantes. Les conflits d'intérêts, la cabale, les petites manœuvres de coulisse donnent à cette petite salle une importance aussi grande que la grande enceinte où siègent les députés.

Les cités de Verdun, de Lachine et de la Malbaie qui sollicitent des amendements à leur charte sont les principaux bills privés sur le feuillet de demain.

Parmi les bills publics à l'affiche mentionnons ceux qui ont trait à l'incorporation du séminaire de Gaspé, à une répartition annuelle dans la paroisse Saint-Jean-

Tactique habile de M. Baldwin

Le discours du trône annonce en faveur des classes ouvrières des mesures équivalant aux réformes proposées par les travaillistes — M. Baldwin songe aux élections futures

Londres, 15 (S.P.A.) — L'analyse du discours du Trône révèle que le gouvernement Baldwin essaie, non sans habileté, de barrer la route du pouvoir aux travaillistes, car plusieurs passages du discours portent sur les projets de loi que le gouvernement soumettrait à l'approbation des Chambres en faveur des classes ouvrières, si on lui permettait de rester au gouvernail de la barque ministérielle.

MANIFESTE REMARQUABLE

Rarement un discours du Trône n'a contenu un aussi grand nombre d'ébauches de loi favorables aux travaillistes. De fait, le parti travailliste lui-même aurait difficilement lancé un manifeste plus approprié. Il est question en effet dans le message du roi d'améliorer les conditions dans les industries, de procurer des lieux d'habitation aux travailleurs, de diminuer le chômage et de faire de nouveaux règlements relatifs aux pensions aux vieillards.

Ce n'est pas que les conservateurs pensent qu'un tel programme est de nature à différer le jour de la chute du gouvernement, mais ils veulent pouvoir dire plus tard que les conservateurs auraient donné au peuple toutes les réformes que les travaillistes proposent maintenant. M. Baldwin a sans doute songé aux prochaines élections en rédigeant les grandes lignes du discours royal, disent les politiciens avertis.

LA FOULE

La perspective de l'avènement prochain d'un gouvernement travailliste au pouvoir n'a pas jeté d'ombre sur l'antique splendeur qui depuis des siècles a marqué la convocation des parlements britanniques.

La foule se pressait compacte aux abords des édifices du parlement, parce que la situation politique est extraordinairement corsée. On a remarqué que les députés travaillistes ont été chaleureusement acclamés par leurs partisans qui se mettaient en évidence.

(Voir nouvelles, page trois)

Berchmans, aux écoles protestantes et à la taxe scolaire dans la cité de Verdun, à la fusion en une seule municipalité scolaire de LaSalle, LaSalle et Dorval.

Questions et réponses

Par M. Houde:

1. Un M. Fougère est-il à l'emploi du gouvernement? 2. Dans l'affirmative, depuis quand? 3. A-t-il prêté le serment d'allégeance prescrit par l'article 606 des statuts refondus? 4. A-t-il obtenu un congé depuis son entrée en fonctions? 5. Est-il allé en Europe depuis sa nomination? 6. Quelles sommes a-t-il reçues depuis sa nomination: (a) comme traitement; (b) comme dépenses de voyage; (c) pour toute autre cause? 7. Est-il vrai que cet employé aurait un atelier de peinture pour son usage personnel dans l'Ecole des Beaux-Arts? 8. Si oui, combien a coûté à la province l'ameublement de cet atelier?

Par M. David: — M. Emmanuel Fougère est directeur général de l'enseignement des Beaux-Arts dans la province et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts à Montréal. Il occupe ce poste depuis le 1er avril 1923 mais il n'a pas prêté le serment d'allégeance parce qu'il n'est pas employé à titre permanent. Il n'a pas obtenu de congé depuis son entrée en fonctions. Il est allé en Europe dans l'intérêt de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Depuis sa nomination, M. Fougère a reçu \$333.33 par mois comme directeur de l'Ecole de Montréal et \$166.66 par mois comme directeur de l'Ecole de Valleyfield. Pour dépenses de voyage il a reçu \$216.35. A la septième et à la huitième questions, M. David répond qu'il existe à Montréal des ateliers à l'usage des professeurs.

Par M. Planette:

1. En quelle année le dispensaire antituberculeux et de puériculture a-t-il été établi dans la cité de Valleyfield? 2. Le dispensaire a-t-il l'intention de louer à l'encouragement cette œuvre par des subventions en argent? 3. Le gouvernement a-t-il reçu communication des comptes passés par l'Association locale du district de Valleyfield? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte des Statuts depuis sa création en 1919? 2. Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons? 3. Qui fait actuellement partie de la Commission? 4. Quel est le nom des personnes qui ont travaillé pour la Commission depuis sa création? Durant combien de temps chacune de ces personnes a-t-elle travaillé et combien a-t-elle reçu comme rémunération? 5. A-t-il eu des changements dans le personnel de la Commission de refonte

CIRCULAIRE AU CLERGE DU DIOCESE DE SHERBROOKE

Une lettre de Mgr Larocque—Encyclique "Studiorum ducem"—Officialité diocésaine — Le sou de l'école; en faveur de la minorité catholique d'Ontario — Béatification de Mgr de Laval — Le nouvel an.

Evêché de Sherbrooke,
le 1er janvier 1924.
Chers collaborateurs,

Je vous adresse avec la présente le texte traduit de l'Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie XI, à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur la nécessité qu'il y a pour tout bon prêtre d'entendre la parole du Souverain Pontife. Puisse la méditation de ce magistral aperçu de la vie et de la doctrine de saint Thomas nous rendre tous de plus en plus assidus à l'étude des œuvres de ce grand Docteur de l'Eglise, source abondante de cette science pure et sûre qui, en illuminant l'intelligence, réchauffe en même temps le cœur et le porte à Dieu.

II
J'ai dû, pour combler des vides, faire de nouvelles nominations dans l'Officialité diocésaine qui est maintenant ainsi formée :
Official, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, P.A., V.G.; Assesseurs, Mgr P. Brassard, P.D., Mgr J.-A. Dufresne, P.D., Mgr E.-C. Tanguay, P.D., Mgr J.-E.-M. Vincent, J.C.D.; Défenseur du lien et Promoteur de la Justice, M. l'abbé H.-A. Simard, S.Th.D.; Vice-Promoteur, M. l'abbé Victor Vincent, J.C.D.; Chancelier, M. l'abbé Emile Gervais.

III
Depuis quelques années, à peu près à pareille date, j'avais l'honneur de vous transmettre l'appel du Souverain Pontife, demandant des secours pour les pauvres peints affaiblis de l'Europe centrale ou de la Russie. Leur grande détresse, comme nous pouvions y compter, toucha le cœur de nos bonnes populations qui surent fournir une nouvelle preuve de leur générosité et déposer un si beau montant dans les mains bienfaitrices du Saint-Père qu'ils reçurent de Sa Sainteté Elle-même de paternelles félicitations.

Cette année, un appel nouveau vient de m'arriver d'un autre endroit : c'est le cri de détresse de petits frères canadiens, souffrant non plus dans leurs corps, mais dans leurs âmes françaises et catholiques.

Vous connaissez tous aussi bien que moi, bien chers Collaborateurs, la question angoissante de la lutte scolaire que soutiennent nos compatriotes d'Ontario. Vous savez tous l'ardeur et la beauté émouvante de ce combat pour la survie de la langue française et de la foi catholique, lutte qui intéresse non seulement les soldats dans la mêlée, mais la race tout entière dont nous sommes, et vous désirez que, poursuivi jusqu'au bout, elle fasse éclater enfin la victoire du droit et de la justice sur l'ignorance ou l'injustice.

Mais ce que vous savez peut-être moins bien, c'est que les moyens pécuniaires, nerf de ce bon combat, dont la nécessité est d'autant plus impérieuse que les obstacles sont plus considérables, menacent de manquer. Nos œuvres essentielles d'éducation, m'écrivait dernièrement l'honorable sénateur Belcourt, président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, se sont multipliées. Nous ouvrons cet automne, sous les auspices de l'Université d'Ottawa, avec le généreux concours de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, une importante école de pédagogie, destinée à fournir à nos écoles des professeurs de compétence supérieure que ne préparent pas les écoles neutres et unilingues. Nous devons soutenir des écoles libres importantes. Nous devons faire l'organisation de groupes d'éparques canadiens, les protéger de l'anglicisation en maintenant au milieu d'eux la vie française, par les œuvres de presse, les conférences, par l'organisation au milieu d'eux d'écoles catholiques et françaises et en les préservant des efforts faits par les pouvoirs publics, par l'action constante de personnes et de sociétés nombreuses et puissantes, pour leur faire perdre leur caractère français et catholiques. A part cela, nous devons poursuivre activement la campagne d'éducation de l'opinion publique anglaise que nous avons entreprise il y a bientôt trois ans et dont les résultats déjà obtenus sont des plus encourageants, afin de montrer sous son vrai jour la persécution qui nous est faite et engager le gouvernement à être plus juste. Nous devons aussi continuer à exercer une pression directe sur le ministère provincial pour obtenir le changement ou le retrait des lois persécutrices. Tous ces travaux nécessitent le maintien d'un secrétariat permanent, une volumineuse correspondance, une publicité qui comprend l'impression et la diffusion de livres et de brochures, de nombreux voyages, l'organisation de conférences publiques, de conventions régionales, etc., etc.

A ces éloquentes appels des chefs de nos valeureux compatriotes de là-bas qui font largement leur part en argent et en dévouement, nous ne pouvions nous résister, et j'ai

pensé, bien chers Collaborateurs, certain que j'étais de me faire l'écho de la pensée de chacun de vous, qu'il fallait tout simplement répondre : présent; et j'ai promis, au nom de mes petits diocésains, des secours que j'attends maintenant de leur charité et de leur patriotisme.

A vous tous, chers Collaborateurs, revient maintenant la tâche de veiller cette charité, d'éclairer ce patriotisme pour rendre celui-ci et celle-là, en l'occurrence, pratique et tangible.

Je veux tout de même vous tracer un mode d'action uniforme qui, me semble-t-il, est bien propre à réaliser le double but proposé : appuyer et secours à la minorité d'Ontario, éducation et développement du patriotisme des nôtres, en particulier de nos enfants. — L'organisation du "sou de l'école" dans chacun des collèges, couvents et écoles de vos paroisses.

Je suis assuré que vous trouverez de précieux collaborateurs et collaboratrices dans les admirables éducateurs et éducatrices de notre jeunesse catholique.

Pour donner à cette contribution une signification patriotique encore plus accentuée, nous voulons que le jour de la fête de Dollard (24 mai), qui tend de plus en plus à devenir une fête de toute la jeunesse étudiante canadienne-française, soit choisi comme jour de fête patriotique et religieux dans chacun des collèges, couvents et écoles de ce diocèse. Un des articles au programme de cette célébration sera l'offrande par chacun des instituteurs de sa contribution patriotique, que de 25 sous et, par chacun des élèves, de celle de 10 sous, — fruits de ses économies à cette fin d'un sou par mois, — pour la grande cause des petits frères Ontariens.

Dans nos Pensionnats, nos chers éducateurs et éducatrices auront à cœur d'entrer dans le bon mouvement avec toute leur âme et tout leur zèle.

Le résultat de cette collecte devra être adressé aussitôt à l'évêché pour être remis à qui de droit.

IV
Chacun de vous, bien chers collaborateurs, de donner à ce mouvement l'intérêt qu'il mérite et d'en assurer le succès, dans chacune de vos paroisses, en y mettant tout votre zèle religieux et patriotique.

V
Il s'organise dans toute la province une véritable croisade de prières pour obtenir de la bonté de Dieu la béatification de son serviteur, le premier évêque de Québec, le vénérable François de Montmorency Laval.

Nous voulons que nos prières et celles de nos diocésains s'unissent à toutes celles de nos compatriotes, et régions, en conséquence, que l'on ajoute — jusqu'à nouvel ordre, la récitation d'un Pater, d'un Ave et d'un Gloria, à cette intention, aux louanges qui suivent la bénédiction du Très Saint Sacrement, en les faisant précéder de ces paroles : "pour la béatification du Monseigneur de Laval". Dans les communautés et les pensionnats, ces prières se feront à la fin de la prière commune du matin.

En mentionnant cette prière à vos fidèles, il vous sera facile de leur faire bien entendre que ces prières publiques ne s'adressent pas au Seigneur de Dieu, mais à Dieu lui-même dont elles implorent la grâce de la béatification d'une des plus pures gloires de l'Eglise canadienne.

Je ne veux pas laisser passer l'aurore de cette nouvelle année que la bonté de Dieu veut bien m'accorder, et encore de voir luire, sans vous offrir, une fois de plus, mes vœux les meilleurs et les plus cordiaux de bonheur que je forme pour vous tous, bien chers collaborateurs, du clergé régulier et séculier; pour vous tous, religieux et religieuses, qui travaillez avec un zèle infatigable à la Vigne du Seigneur dans ce diocèse; pour vous aussi, chers diocésains, qui par votre esprit chrétien et votre soumission aux directives de l'Eglise, êtes un sujet de joie et de consolation pour vos pasteurs, en particulier pour votre vénéré Evêque.

Je ne peux mieux les résumer ces vœux de vrai bonheur que je vous souhaite, dans la grâce et la charité de Dieu, dans la sainte paix du cœur, prélude et gage du bonheur céleste, qu'en vous redisant la parole de salut fraternelle par laquelle le grand apôtre saint Paul aimait à terminer ses épitres : "Gratia Domini nostri Jesu Christi et Caritas Dei, et communicatio Spiritus Sancti sit cum omnibus vobis".

Veillez bien me croire comme toujours, bien chers Collaborateurs, Votre tout dévoué en Jésus et Marie Immaculée
PAUL, Ev. de Sherbrooke.
A noter : les trois derniers articles devront être lus au prône.

Parce qu'il est le meilleur

LE THÉ "SALADA"

a la vente la plus considérable de toutes les
marques de thé empaquetées en Amérique du
Nord—Essayez-le.

M. Sauvé précise sa position

Nouvelle déclaration très explicite du chef de l'opposition relativement à la fusion de la Banque Nationale avec la Banque d'Hochelega — Le rôle des autres banques — Gare à la spéculation !

Québec, 14. — M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition provinciale, vient de nous faire la déclaration ci-dessous au sujet de l'attitude qu'il prendra avec ses collègues de la gauche sur le projet de fusion des banques. M. Sauvé avait, mardi dernier, annoncé que l'opposition agirait pour les meilleurs intérêts de la province et pour sauver les dépôts de la Banque Nationale, mais non au bénéfice des coupables s'il y en a. Le chef de l'opposition développe aujourd'hui sa pensée et dit que la fusion semble une bonne affaire. Toutefois il met des réserves à son adhésion. Il exigera, avant d'appuyer le gouvernement, que celui-ci justifie son acte par des documents explicites et satisfaisants. Il désire protéger les milliers de gens du peuple qui ont placé leurs épargnes dans la Banque Nationale et les porteurs de débiteurs de la Machine agricole; cependant il s'opposera à ce que la législature engage le crédit de la province au profit de certains spéculateurs, s'il est prouvé que certains aigris, au contraire de la fusion prochaine, ont racheté des actions ou des obligations de Montmagny à des prix dérisoires.

Déclaration de M. Sauvé

"Je suis à consulter mes collègues, déclare M. Sauvé, sur le très grave précédent que veut créer le gouvernement de Québec et sur la portée incalculable de sa mesure. L'opposition est à se demander ce que le gouvernement, après avoir créé ce précédent, pourrait répondre aux actionnaires ou membres d'autres organisations qui seraient victimes d'un désastre dans des entreprises de production nationale. Il ne faut pas perdre de vue que notre dette provinciale va s'élever bientôt à cent millions.

"Cependant, si le gouvernement peut justifier sa mesure, l'opposition ne sera pas contre par parti pris. L'opposition n'a que des sympathies pour les déposants de la Banque Nationale et pour les porteurs de débiteurs de la Machine Agricole Nationale.

"La fusion de la Banque d'Hochelega et de la Banque Nationale semble une bonne affaire. La position de la Banque d'Hochelega paraît très bonne, par ses rapports au gouvernement fédéral.

"Quant à la Banque Provinciale qui a refusé de faire partie de la fusion, je crois qu'elle a eu raison. Elle est assise sur une réserve liquide des plus sûres. Il est indistinctement préférable, nécessaire, qu'il y ait plus d'une banque canadienne-française dans notre province. Quant aux Banques dites anglaises, qui opèrent aussi dans notre province, leur état me paraît encourageant.

"Quant à la Banque Nationale, bien qu'elle ait fait des placements malheureux, je vois que son rapport du mois de décembre dernier déclare un dividende de six pour cent comme l'an dernier; en 1921, elle a payé un dividende de douze pour cent. Ces dividendes doivent être pris sur le surplus des affaires.

"On dit que, encore tout récemment, certains spéculateurs ont refusé l'affaire, étant par une indécision regrettable au delà de la garantie du projet de fusion et de la garantie du gouvernement, auraient spéculé sur les petits actionnaires ou porteurs de débiteurs de la Machine Agricole Nationale de Montmagny. Si cela était vrai, je m'opposerais à ce que la Législature engage le crédit de la province de manière à favoriser ces spéculateurs.

"Sir Vincent Meredith, président de la Banque de Montréal, et sir Herbert Holt, président de la Banque Royale, disent que cette fusion est une excellente affaire et que la Banque d'Hochelega est en état d'acheter la Banque Nationale sans exposer ses bailleurs à la moindre perte. Au besoin, ils pourraient le crédit national dont dépend le salut public, ces banques pourraient n'avoir aucune hésitation à donner les garanties que le gouvernement voudrait offrir au nom de la province. Le gouvernement fédéral ne pourrait-il faire sa part, puisque c'est de lui que dépendent le commerce, l'industrie et les banques? C'est lui qui est censé connaître la solvabilité des banques du pays, c'est lui qui les banques canadiennes font rapport. C'est lui qui devrait protéger les banques contre toute course intestive ou subversive.

"Je me demande d'où vient cette subite alarme contre notre crédit national, contre nos banques. Ceux qui font circuler des rumeurs alarmantes sont bien imprudents, quel-ques-uns coupables. Je demande à mes concitoyens de ne point se laisser aller et de ne pas écouter les alarmistes, qui, pour essayer de justifier la mesure du gouvernement, répandent des rumeurs dangereuses et sans fondement. Qu'on cesse de répandre cette impression dangereuse. Les alarmistes oublient qu'ils sèment le doute et le discrédit.

"L'opposition jugera la mesure ministérielle à son mérite; elle appuiera le gouvernement, s'il est capable de justifier son acte par des pièces, des états que la Chambre doit connaître avant de se prononcer. L'opposition fera tout ce qui

est possible et convenable de faire pour protéger les pauvres déposants et les porteurs de débiteurs qui doivent être considérés comme des victimes de ceux qui les ont incités abusivement, mais elle refusera de prêter son concours, si on demande à la Chambre de protéger en même temps des coupables. Je demande à mes concitoyens de laisser les députés des deux partis discuter la question à son mérite et de ne pas d'avance interpréter faussement l'esprit de leur conduite, de façon à créer des paniques désastreuses pour eux autant que pour nos banques qui sont absolument indispensables au maintien de notre crédit national, à l'assistance nécessaire du commerce."

LA SESSION DE QUEBEC

(Suite de la 1ère page)

la politique du gouvernement concernant les nominations de ce genre est mauvaise et pour être convenable en certaines circonstances, le premier ministre est obligé de dire le contraire de ce qu'il fait.

M. Taschereau

Le premier ministre répond que le juge Choquette, président de la Cour des jeunes délinquants à Montréal, a rendu des services éminents avant de prendre sa retraite. M. Lacroix l'a remplacé. La porte est maintenant ouverte, nous pouvons nommer d'autres présidents que des avocats, seulement, nous ne pouvons demander à certaines gens de ne pas faire de politique pour les nommer magistrats, dit M. Taschereau.

"J'ai dit au banquet du Jeune Barreau à Montréal que les magistrats doivent oublier leurs attaches politiques et je n'ai pas changé d'idée mais nous serions peu sages de se priver des services d'un homme, parce qu'il a fait de la politique."

Le débat est clos et cette courte séance est ajournée à demain après-midi.

Louis ROBILLARD.

LE CONGRÈS DES DEMOCRATES

REUNION DU COMITÉ NATIONAL DU PARTI POUR CHOISIR UNE VILLE OU SE TIENDRA LA CONVENTION.

Washington, 14 (S.P.A.). — Le comité national démocrate doit se réunir ici demain pour choisir la ville où aura lieu son congrès et expédier d'autres affaires qui concernent le parti. On a préparé pour les membres du comité un aperçu des perspectives de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu dans quelques mois.

Des groupes d'amis exposent les titres de leur candidat favori à la nomination pour la lutte à la présidence. Ainsi font les partisans de William McAdoo, du sénateur Underwood, de l'Alabama, du gouverneur Smith, de New-York, de John W. Davis, de la Virginie occidentale, du Dr A. A. Murphree, de Gainesville, Floride, et des autres candidats possibles.

On croit que la discussion sera animée quand il sera question de choisir une ville pour le ralliement du parti. New-York, Chicago et Saint-Louis sont les cités les plus mentionnées sous ce rapport, encore qu'il soit un peu question de San Francisco, d'Atlanta et de Louisville. Les partisans des différents candidats feront connaître les avantages topographiques de la ville qui leur convient et du concours financier offert par la municipalité. Ce côté de la question ne sera point méprisé, car le trésor du comité accuse un déficit d'environ \$180,000.

Les femmes qui font partie du comité jouiront pour la première fois des mêmes droits que les hommes au chapitre des délibérations. Elles tiennent une réunion aujourd'hui pour définir la conduite à suivre.

Mort subite d'un curé

Québec, 14. (D.N.C.). — L'abbé Alfred Labrecque, curé de Laterrière, est décédé subitement, dimanche, à l'âge de 58 ans. Il avait été quelque peu malade ces jours derniers, mais il devait dire sa messe hier matin. Il mourut subitement hier matin, et l'abbé Fortin, vicaire à Chicoutimi, eût juste le temps de lui administrer les derniers sacrements. L'abbé Labrecque était né à Saint-Anselme, comté de Dorchester, et avait été ordonné prêtre le 17 mai 1897. Ses funérailles auront lieu mercredi, à 9 heures 30, à Laterrière. Il était le frère de S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.

Tabac à Cigarettes
OTTOMAN
25 Cigarettes pour 10¢
Qualité supérieure
à la consommation



Tout le monde a besoin d'argent

Il y a des dépenses prévues: cadeaux, souscriptions, assurances, instruction, vacances, etc. Il y a des dépenses imprévues: occasions, voyages, revers, accidents, maladie, etc.

Ne vous laissez pas prendre au dépourvu.

Quoi que vous ayez, dépensez moins. Mettez de l'argent de côté. Nous vous offrons un moyen facile d'économiser régulièrement. Vous prendrez la bonne habitude de l'épargne grâce à la

Caisse de Noël

Il y a des caisses pour toutes les bourses. Choisissez celle qui vous convient.

VOUS POUVEZ DEPOSER CHAQUE SEMAINE:

A. 1/2 croissant	C. 25¢	E. \$1.00	G. \$5.00
B. 5/8 croissant	D. 50¢	F. \$2.00	H. Toute somme

Protégez votre argent contre les voleurs, les affaires risquées, les occasions de dépense. Faites-lui rapporter de l'intérêt. Détails et livrets dans toutes nos succursales.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital versé et réserve: 8 millions

Actif total: Plus de 71 millions



Les Raisons
pour lesquelles
votre nouveau
Livres du
Téléphone est
bien différent

PARCE QUE : —

Il a pour but de permettre à un abonné de faire ses appels, soit au moyen du type Automatique de téléphone qui est installé graduellement, ou au moyen du téléphone Manuel ordinaire.

Avec l'Automatique, il faut faire tourner les deux premières lettres du nom du bureau central pour appeler un numéro. C'est la raison pour laquelle ces deux premières lettres sont toujours écrites en majuscules.

Plusieurs des noms des anciens Bureaux de Montréal ne se prêtaient pas à l'emploi de l'Automatique. En conséquence,

AT lantic remplace Rockland
BE lair remplace St-Louis
CL airval remplace La Salle
WA lnut remplace Melrose
YO rk remplace Victoria

LA ncaster est un nouveau Bureau.

Les procédés Automatiques exigent également que chaque numéro au-dessous de 1000 soit précédé de zéros. Le mécanisme doit faire le même nombre d'opérations chaque fois qu'on demande un numéro. Par conséquent, si vous désirez un numéro qui ne contient pas de "mille", pas de "cent" ou pas de "dix", vous informez le mécanisme au moyen d'un zéro pour chaque chiffre qui manque.

Ainsi, Rockland 64 devient Atlantique 0064 et se demande ainsi à l'opératrice: "Atlantique zéro zéro - six - quatre", en donnant d'abord le nom comme auparavant et en répétant chaque zéro.

F. G. WEBBER, Gérant.

The Bell Telephone Company
of Canada



Commencez Votre Voyage

en partant d'une gare
moderne, commode
et confortable: Windsor
Place Viger ou du Palais

entre

Montréal et Québec

LE "FRONTENAC" quitte la gare Windsor à 9h. A.M. TOUS LES JOURS.
LE "VIGOR" quitte la gare Place Viger à 5h. P.M. TOUS LES JOURS, excepté le dimanche.
L'EXPRESS DE JOUR quitte la gare Place Viger TOUS LES JOURS à 9.45 A.M. Le dimanche, ce train part à 2.30 P.M.
L'EXPRESS DE NUIT quitte la gare Windsor à 11.30 P.M., ou la gare Place Viger à 11.55 P.M. CHAQUE JOUR.

Wagons-moteurs sur tous les trains de jour. Wagons-lits et wagons à compartiments sur le train de nuit.

Le train partant de la gare Windsor s'arrête à Westmount et à Montréal-Québec. Ceux de la gare Place Viger s'arrêtent à Mile End.

Voyagez
Par le
PACIFIQUE CANADIEN

CALENDRIER

DEMAIN: mercredi 10 janvier 1924
Saint Marcel, pape et martyr.

Lever du soleil, 7 h. 55.
Coucher du soleil, 4 h. 43 m.
Lever de la lune, 4 h. 45 m.
Coucher de la lune, 2 h. 39 m.
Lever du soleil, 7 h. 42 m.
Coucher du soleil, 4 h. 27 m.
Lever de la lune, 1 h. 37 m.
Coucher de la lune, 0 h. 55 m.

DERNIERE HEURE

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et le service de dépêches du monde entier

DEMAIN

MODEREMENT FROID, NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 16.
Minimum, aujourd'hui, 19.
Même date l'an dernier, 19.
Même date l'an d'avant, 7.
BAROMETRE
8 heures a.m. 30.56.

Ouverture d'une session mémorable au parlement anglais

Le texte du discours du trône — Renonciation au protectionnisme — Le sort des mesures de préférence impériale entre les mains du parlement — Les affaires étrangères et le problème des réparations — Mesures pour remédier au chômage

Londres, 15 (S.P.A.). — Le roi Georges a prononcé à midi le discours du trône, inaugurant officiellement la session du parlement. Sa Majesté fait allusion au rejet du protectionnisme et déclare que le gouvernement a renoncé à cette politique. Il est dit dans le discours que ce sera au nouveau parlement de décider s'il faut donner suite aux mesures de préférence impériale édictées à la Conférence impériale de 1923.

Voici le texte du discours du trône : « Milords et députés de la Chambre des communes : Mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales. Je suis heureux de pouvoir noter des progrès tangibles vers la solution des problèmes qui jusqu'à présent ont nui à la bonne entente et ont retardé la convalescence du monde. »

« La Commission des réparations a organisé deux comités d'expertise comprenant des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Belgique dont la tâche consiste à faire un examen des très graves questions financières impliquées dans la situation où se trouve l'Allemagne. »

« L'avenir de la zone de Tanger au Maroc, vieille question épineuse, a été l'objet d'un accord conclu par les délégués des principaux pays concernés, accord qui pourvoit à la création d'un régime d'administration internationale et à l'amélioration des communications et du commerce. »

« On vous présentera un projet loi devant donner effet aux stipulations du traité de Lausanne. Dès que cette mesure aura été adoptée, le traité sera ratifié et une nouvelle ère de relations pacifiques avec la Turquie s'ouvrira. »

« De concert avec les représentants des Dominions, mes ministres ont cherché à faire disparaître les difficultés que fait naître l'importation illécite de spiritueux aux Etats-Unis et ont proposé un accord sur le point de se conclure et qui leur permettra d'obtenir les excellents résultats que vous avez obtenus dans les relations avec les deux peuples. »

« J'entends continuer à travailler à étendre par tous les moyens à ma disposition l'influence grandissante de la Société des Nations. »

« Les mesures commises dernièrement près de la frontière nord-ouest de l'Inde par des individus qui se sont réfugiés en territoire afghan ont causé beaucoup de chagrin. Mon gouvernement a fait de vigoureuses observations à Sa Majesté l'empereur et j'ai la ferme confiance que les relations seront pures et que des relations plus satisfaisantes s'établiront tout prochainement à cette frontière. »

« Les conférences impériale et économique dernièrement ont donné de l'essor à la coopération impériale. Sans s'écarter du régime fiscal en existence dans ce pays, on a découvert le moyen de satisfaire les desirs des Dominions en élargissant considérablement le principe des droits préférentiels à l'Empire posé à la conférence de 1917 et mis en vigueur en 1919. On vous soumettra des propositions propres à donner suite aux décisions prises aux deux conférences. »

« Je vois avec plaisir que l'Exposition de l'Empire britannique et économique de 1925 sera une occasion pour nous de connaître les multiples ressources de l'Empire et stimuler le commerce interimpérial. »

« Il me paraît certain de constater que les plans tracés pour procurer de l'ouvrage ont produit des résultats appréciables au cours de l'année écoulée et ont diminué le chiffre des sans-travail, mais leur nombre me cause encore de l'inquiétude. Mes ministres ont récemment fait connaître au pays les propositions qui, à leur point de vue, auraient contribué dans une large mesure à résoudre ce problème en donnant aux industries plus de sécurité sur les marchés domestiques et de nouveaux débouchés dans mes Dominions d'outre-mer et dans les pays étrangers, mais le peuple n'a pas accepté ces propositions. »

« Dans les circonstances, vous serez appelés à consentir à étendre et à modifier les facilités commerciales et les projets de crédits d'exportation en les adaptant à l'idée préconisée à la Conférence économique impériale d'aider à l'exécution de certaines entreprises publiques dans l'Empire par l'octroi de secours financiers puisés dans les fonds publics. On vous priera aussi de voter de plus amples crédits pour les travaux d'utilité publique ordonnés par les autorités locales ou entrepris par des compagnies privées. »

« On vous demandera aussi d'aider à fournir de l'ouvrage aux ouvriers des chantiers maritimes en faisant construire immédiatement des croiseurs et des navires auxiliaires. »

« Des mesures seront prises pour faciliter davantage l'instruction générale et la spécialisation. »

« L'état de l'agriculture est encore une source de vive anxiété, aussi mes ministres se proposent-ils de convoquer en conférence des représentants de tous ceux qui s'in-

Les emprunts de Montréal

L'EMISSION DE \$9,700,000 EST SOUSCRITE EN QUELQUES HEURES A NEW-YORK. — LA SIGNATURE DES OBLIGATIONS. — STATISTIQUES.

Le conseil ne s'est guère préoccupé hier des dix projets de règlements inscrits au feuilleton du jour; il les a tout simplement renvoyés à la séance du 28 janvier pour en faire l'étude approfondie et les sanctionner définitivement.

Un de ces règlements pourvoit à un emprunt de \$10,000,000 en anticipation de la perception du revenu de l'année 1924, perception qui ne s'effectuera qu'en octobre 1924. Cet emprunt se contracte par l'émission de bons du trésor, à la Banque d'Hochelaga et à la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins de l'administration; les bons émis portent ordinairement intérêt à 5 1/2 pour cent.

La ville, mardi dernier, a négocié un emprunt de \$9,700,000 pour le rachat et le remboursement d'emprunts contractés les années passées, et aussi pour le fonds de roulement et divers travaux municipaux. L'emprunt est effectué à New-York par l'entremise de la maison Harris-Forbes, au taux de 5 pour cent, et en titres de mille dollars.

Vendredi soir, le maire Martin, M. Justinien Pelletier, contrôleur des finances, et M. Patrick Collins, trésorier adjoint de la ville, se rendront à New-York pour signer les obligations de l'emprunt de \$9,700,000. Ils devront signer 9,700 obligations au moyen d'une plume multipapier, signant 20 obligations à la fois.

Cet emprunt de \$9,700,000 a été souscrit en moins de deux heures, à New-York, aussitôt que le syndicat américain eut reçu la confirmation que son offre était acceptée à \$94.143 (fonds américains).

Afin de faire connaître la bonne position financière de la métropole, M. Collins avait accompagné les formules de souscription par les statistiques suivantes :

Population de la ville, en 1923, d'après le bottin Lovell, 856,304 âmes; population du grand Montréal, 941,529 âmes.

Evaluation des propriétés foncières, en 1923: \$967,019,845 dont \$229,258,910 exemptes de taxes, laissant \$737,760,935 de propriétés imposables.

Valeur des immeubles appartenant à la ville en 1922, y compris les parcs inclus dans le chiffre ci-dessus des immeubles exempts d'impôt, mais non compris le système d'égouts et l'aqueduc: \$73,935,000; et coût total de l'aqueduc, usine de filtration et canalisation: \$26,436,097.

Recettes annuelles en l'année 1910: \$6,615,701.58; en l'année 1915: \$12,304,971.58; en l'année 1920: \$20,955,940.99; en l'année 1922: \$24,863,885.35.

Dette fondée de la cité de Montréal au 31 décembre 1923, \$128,890,886.85; emprunt projeté moins échéances à rembourser, \$7,000,000.00; actif liquide, fonds d'amortissement, 31 décembre 1923, \$8,109,949.90; améliorations locales, pour une somme de \$14,782,079.41; dette nette, \$111,698,957.64.

Taux des impôts sur les immeubles: taxe municipale, \$1.35 par \$100 de l'évaluation; taxe scolaire neutre, \$1.20 par \$100 de l'évaluation; taxe scolaire, protestants, \$1.00 par \$100 de l'évaluation; taxe scolaire, catholiques, \$0.70 par \$100 de l'évaluation.

Les contributions foncières fournissent les deux-tiers du revenu de la ville; aucune taxe n'est prélevée sur les biens meubles ou sur les revenus.

Bien qu'il plus de mille milles de l'océan, Montréal est le port national du Canada. C'est un des plus grands ports du monde et le deuxième du continent américain. Son chiffre d'affaires qui s'élève à \$750,000,000 par année n'est surpassé que par celui de New-York. Montréal est le plus grand centre d'exportation de grain de l'univers, les grandes récoltes de l'Ouest arrivant directement à son port par la navigation intérieure.

Montréal est le terminus des deux grands chemins de fer canadiens, le Canadien-Pacifique et le chemin de fer National Canadien, ce dernier comprenant les chemins de fer suivants: Le Grand-Tronc, le Canadien-Nord, le Grand-Tronc Pacifique et le chemin de fer Intercolonial.

Les bureaux chefs de plusieurs grandes banques du Canada sont à Montréal, et des centaines de succursales sont établies par tout le Dominion. En 1922, les compensations bancaires s'élevaient à \$5,093,943,172, pour Montréal seulement.

Les pouvoirs hydrauliques qui produisent au delà de 300,000 chevaux-vapeur annuellement et qui entourent Montréal en font un site manufacturier idéal. Par ce fait, des centaines d'industries importantes y sont établies.

L'expertise est commencée

Paris, 15 (S. P. A.). — Le comité des experts a commencé ce matin l'inventaire des ressources de l'Allemagne. Les membres du comité étaient à leur poste à dix heures précises.

Paris, 15 (S. P. A.). — On a annoncé cet après-midi que le comité des experts a invité le Dr Schacht, président de la Reichsbank et commissaire de la monnaie allemande, à venir au plus tôt à Paris. Les membres du comité désirent bénéficier des connaissances du Dr Schacht sur l'état actuel du numéraire en Allemagne et voir quelles suggestions il pourrait avoir à faire pour relever rapidement la valeur du mark et le stabiliser.

Les concerts

M. PABLO CASALS

Avec un programme sévère, M. Pablo Casals a rempli hier soir la salle Windsor d'un auditoire qui l'a applaudi avec enthousiasme. Peu de choses légères figuraient dans ce programme qui renfermait par contre une Sonate et une Suite de Bach, celle-ci pour violoncelle seul, un Concerto de Tartini, plus deux œuvres de M. Gabriel Faure, une de Granados et une de Popper, seule concession de l'artiste à la virtuosité.

La Sonate de Bach est écrite en trio comme les sonates d'orgue et beaucoup d'autres œuvres de ce maître, c'est-à-dire à trois parties contrapontiques dont deux confiées au piano.

La Suite pour violoncelle seule, comprend un Prélude et cinq danses: allemande, courante, sarabande, menuet et gigue. Chaque pièce de courte dimension, possède son rythme propre bien défini et la Suite en est plus accessible que ne l'est la Sonate.

Le Concerto de Tartini est conçu dans la forme qu'on est habitué à entendre et possède à chaque mouvement une ligne mélodique dont le Grave ed espresso s'impose par son émotion réelle. Avec ce concerto, on sort de la musique qui passionne l'intelligence pour entrer dans celle qui s'adresse au cœur.

Le dernier groupe renfermait Après un rêve de Gabriel Faure, œuvre d'une émotion profonde qu'on entend si souvent chanter, mais dont Casals nous a véritablement révélé le sens intime, l'exquise Fileuse du même auteur, l'Intermezzo de Granados et la Tarantelle de Popper. Pablo Casals a dû répéter l'Intermezzo et a ajouté à la Tarantelle la Danse Espagnole de Granados qu'il affectionne et qu'il joue de si merveilleuse façon.

Le jeu de M. Casals dépasse l'appréciation pour ne susciter que l'admiration. Ne chicanons pas sur des petits détails, comme certains notes désagréables dans l'octave cadence qu'il a ajoutée au premier mouvement du Concerto de Tartini; on ne peut après tout se plaindre d'un instrument qui peut donner et à cela il y a une limite. Tout a été dit sur le mécanisme si parfait et la sonorité si prenante de l'artiste et c'est surtout sa puissance d'interprétation qui domine.

Au piano d'accompagnement, M. Edouard Gendron mérite plus qu'une mention. C'est un pianiste qui ne se contente pas de faire un fond de tableau, mais qui possède une individualité admirable. Qu'il soit maître de son instrument on n'en saurait douter, quand on entend par exemple les effets de guitare qu'il sait faire dans l'accompagnement de l'Intermezzo de Granados. Plus encore qu'avant la Danse espagnole, cette œuvre, que l'on joue par les deux artistes, a créé un véritable tableau d'une scène espagnole, tableau d'une chaleur et d'une luminosité exquises.

Fréd. PELLETIER.

L'ASSEMBLÉE DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

A une heure, l'assemblée de la Banque d'Hochelaga, dont la première partie du compte rendu se trouve en page 6, a été ajournée au 21 février prochain. L'élection du conseil d'administration a été reportée également à cette date, alors que les actionnaires seront appelés à se prononcer sur le contrat de fusion de la Banque d'Hochelaga et de la Banque Nationale.

De la fusion il a naturellement été question dans l'allocation du président, Vaillancourt, et du gérant général, M. Beaudry Leman. Le premier a déclaré que c'était l'ambition du conseil d'administration ainsi que du personnel de la Banque d'Hochelaga de faire une grande banque des institutions financières.

M. Beaudry Leman a dit que les administrateurs avaient voulu faire tenir aux actionnaires le texte du contrat de fusion plus d'un mois avant l'assemblée spéciale afin qu'ils puissent l'étudier, le mûrir, le peser et prendre ensuite une décision en pleine connaissance de cause. M. Beaudry Leman dit que le contrat comporte toute la transaction. Il n'y a rien à cacher, rien à cacher. Tout est établi devant les actionnaires.

On a dit que la Banque d'Hochelaga avait besoin d'une partie de la somme avancée par le gouvernement pour couvrir des pertes qu'elle-même avait subies. La Banque d'Hochelaga, affirme M. Beaudry Leman, n'a besoin de personne; elle peut prendre soin de son passé envers le public et envers les actionnaires. Le but de l'avance de \$15,000,000, c'était de donner à la banque absorbée une situation aussi bonne que celle de la Banque d'Hochelaga. Quant à la question du nom, elle reste ouverte et les actionnaires de la Banque d'Hochelaga pourront faire des suggestions le 21 février. M. Beaudry Leman se réserve de revenir alors sur toute la question de la fusion.

MM. J.-A. Trudeau et Charles Laurendeau ont prononcé de brèves allocutions de remerciement aux directeurs.

Parmi ceux qui assistaient à l'assemblée on remarquait MM. F.-L. Béique, J.-M. Wilson, A.-W. Bonnier, Charles Laurendeau, J.-C. Tarte, Alex. Prud'homme, J.-C. Labrecque, Alphonse Champagne, Edmond et Joseph Hurtubise, J.-C. Pelletier, le juge Surveyer, Alphonse Raymond.

LE REMPLAÇANT DE M. PÉRODEAU

ON PARLE DE M. PERRON COMME LEADER DES LIBÉRAUX A LA CHAMBRE HAUTE OU DE M. CHAMPAGNE.

Québec, 15 (D.N.R.). — Le Conseil législatif qui s'était réuni pour l'ouverture de la session provinciale, le 17 décembre, commença ses délibérations demain après-midi. Les conseillers législatifs ont eu l'honneur de voir choisir un des leurs comme lieutenant-gouverneur, M. Pérodeau. Ils ne manqueront pas demain de faire l'éloge de leur ancien collègue.

On a parlé de M. J.-L. Perron comme leader de la Chambre haute à la place de M. Pérodeau. Il se pourrait bien aussi que M. Hector Champagne soit choisi à la place du ministre de la voirie qui serait trop occupé pour être leader.

POUR VIDER LA QUESTION AU PLUS TOT.

Québec, 15 (D.N.R.). — L'opposition a tenu un assez long caucus, hier soir, au Château Frontenac. On y a discuté la question épineuse de la fusion des banques. C'est M. J.-E. Caron, ministre de l'agriculture, qui répondra cet après-midi au discours de M. Smart sur le budget. M. Hector Authier, de l'Abitibi, parlera probablement demain, ou sur la fin de l'après-midi, M. Sauvé, Patenaude et Dufresne prononceront aussi des discours pour la gauche. Le gouvernement mettra la question des banques devant la Chambre, jeudi, on le sait. Le ministre considère sa mesure comme urgente et on croit que la Législature siégera tous les soirs de cette semaine jusqu'à vendredi, afin de vider la question le plus tôt possible.

AU COMITÉ DES BILLS PRIVES

Québec, 15 (D.N.R.). — Le comité des bills privés a commencé à siéger, ce matin. Le Dr Gustave Lemieux, ancien vice-président de la Chambre et maintenant président du comité des bills privés, occupait le fauteuil présidentiel pour la première fois.

Quelques projets de loi d'intérêt privé et sans importance spéciale ont été discutés.

LES FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX

Québec, 15. (D.N.C.). — M. Athanase David a reçu, ce matin, une délégation de l'Association des fournisseurs de matériaux de construction et de quelques constructeurs. Cette délégation est venue demander au gouvernement d'améliorer la loi des privilèges ouvriers afin de donner plus de protection aux fournisseurs de matériaux.

Parmi les délégués, mentionnons MM. G.-I. Lachance, J.-A. Laprés, Art. Fournier, Art. Webster, Alf. Wiggins, J.-P. Dupuis, Georges Lebel, J.-A. Galarneau, J.-N. Forest, Paul Mathieu, J.-A. Dessureault, S. Rutherford, A.-A. Paul, G. Brousseau, M. Lapointe, représentant l'Association des marchands détalants, J.-A. Brousseau, J.-A. Gouin, E.-A. Balfrey et C.-A. Labrecque.

Ces délégués avaient déjà rencontré à Montréal MM. Taschereau et Galipeault; ils demandent plus de protection pour les fournisseurs. L'ancienne loi dit que les fournisseurs ont trente jours pour faire payer les matériaux qu'ils ont fournis aux constructeurs. Ils demandent que ces trente jours datent de la fin de la construction au lieu de la livraison des matériaux.

Mort d'un poète canadien

M. Alphonse Beaugard est décédé ce matin à l'hôpital Général. Il a succombé à l'empoisonnement par le gaz d'éclairage.

M. Beaugard est l'auteur de deux recueils de poésie qui comptent parmi les meilleurs qu'ait produits la littérature canadienne. Ce sont "Les Forces" et "Les Alternances". M. Beaugard était le président de l'Ecole Littéraire.

M. Beaugard a été trouvé évanoui, le 6 janvier au matin, chez lui, 210, rue Université, par un agent d'assurances. Une des clefs du poète à gaz était ouverte. M. Beaugard avait mis bouillir du café et celui-ci en se répandant avait éteint la flamme. M. Beaugard était âgé de 38 ans.

Le défunt était l'assistant du gérant de l'Entrepot frigorifique.

Pour enrayer la chute du franc

Paris, 15. (S.P.A.). — Vouloir mettre fin à la crise financière qui résulte de la chute phénoménale du franc, le conseil des ministres a résolu aujourd'hui de majorer de 20 pour cent tous les impôts directs ou indirects.

Le gouvernement a aussi décidé de réduire le budget recouvrable en 1924 d'une somme de 5,000,000 de francs qui sera payée par les nouvelles taxes.

Les ministres ont aussi consenti à ajourner l'étude de tous les bills comportant des dépenses additionnelles tel que le projet du rachat des pensions, et autres mesures analogues.

Le gouvernement a également décidé de présenter à la Chambre, jeudi, un bill pour équilibrer le budget en versant le budget recouvrable jusqu'ici pourvu par des emprunts dans le budget ordinaire et en le couvrant par des impôts. Le gouvernement fera donc immédiatement la mesure et posera la question de confiance.

UN NOUVEAU TREMBLEMENT DE TERRE FAIT DES VICTIMES AU JAPON

Une cinquantaine de personnes ont péri ce matin à Tokio, à Yokohama et les provinces avoisinantes, durant un choc sismique — Nombre de blessés.

Tokio, 15 (S. P. A.). — On estime à cinquante le nombre des personnes qui ont péri à Tokio et à Yokohama et dans les provinces environnantes durant le choc sismique de ce matin. Il y a une foule de blessés. On n'a pas appris que des étrangers soient parmi les victimes. Ces statistiques ont été fournies par la police. Un rapport laisse entendre que 600 maisons ont été démolies à Yokohama.

Odawara, ville située dans la baie de Kawatsu, à 75 milles au sud-ouest de la capitale, a été particulièrement dévastée.

À Tokio, l'aqueduc s'est rompu en plusieurs endroits et l'eau envahit les rues et les caves de centaines d'habitations. Ici, comme à Yokohama, des bâtiments épargnés par le cataclysme du mois de septembre dernier ont été endommagés. D'autres, édifices qui n'étaient pas encore complètement réparés, ont été de nouveau atteints par les trepidations.

Le cabinet japonais s'est réuni aussitôt pour s'informer de l'étendue des dégâts et aviser aux mesures à prendre pour venir en aide aux sinistrés. La Bourse a suspendu sa séance par défaut de communications.

DES INCENDIES

Osaka, 15 (S. P. A.). — Des incendies se sont allumés dans la banlieue de Tokio après le tremblement de terre. Un train est tombé dans une rivière. Six autres trains ont déraillé entre Gotemba et Tokio ce matin.

Les guides suisses dans les Rocheuses

Les Suisses sont les guides les plus réputés au monde. Ils ont le pied sûr comme le chevreuil, l'oeil clair comme un beau ciel d'hiver. Matheur à qui s'aventure dans les Alpes sans leur concours! Nos Rocheuses sont des Alpes, des Alpes grandioses. Aussi les compagnies de chemin de fer qui exploitent le tourisme ont-elles eu soin de greffer sur les Rocheuses des guides suisses, huttes et tout. Cela épate et flatte le touriste américain que de se faire diriger par un guide suisse, mais cela lui est aussi fort utile. Qui oserait s'aventurer dans les montagnes sans guide?

Le guide est en toutes aventures très utile. L'une des choses les plus périlleuses où les précipices sont d'autant plus dangereux que les chutes qu'on y fait sont d'ordre moral, ce sont les lectures. Pour s'y reconnaître, pour faire parmi les fatras des publications de toutes sortes un choix judicieux il faut un guide. Voilà pourquoi nos lecteurs et nos lectrices nous seront reconnaissants de leur donner de temps à autre des indications. Qu'on suive nos annonces et on saura quoi lire et quoi faire lire sans danger.

Pour aujourd'hui nous ne saurions faire mieux que de recommander le livre si frais, si charmant de Millicent, les Campanules. Il ne nous en reste que quelques exemplaires. On le trouve aussi chez les bons libraires au prix de 75 sous; par la poste, 85 sous. Pour charmer les soirées d'hiver rien ne vaut les chants harmonieux et si artistiquement simples de cette modeste poétesse canadienne.

LA MATINÉE A LA BOURSE

DE NOUVEAUX FLECHISSEMENTS SE PRODUISENT. — LE SMELTING PERD UN DEMI-POINT ET LE BRAZILIAN UN POINT COMPLET.

Le marché local a été assez actif en ouverture mais par la suite les opérations sont devenues moins nombreuses. Vers midi les affaires languissent.

De nouveaux flechissements se sont produits. Le Brazilian, liquidé assez fortement, est tombé d'un point complet. Le Consolidated Smelting a fluctué constamment; la plupart des ventes se sont faites à peu près aux mêmes prix qu'hier. En fermeture la cote indiquait une perte d'un demi-point comparative-ment à hier soir.

Les papiers étaient lourds. L'Abitibi a perdu un point; le Laurentide, 5-8 de point; le Bromplon et le Spanish River des fractions. La préférence Spanish a cependant réalisé une avance d'un demi-point.

Le Detroit a perdu un point. Le Dominion Glass a été l'une des rares valeurs à manifester de la vigueur. Son cours est passé de 104 à 105.

Les fonds américains font prime de 3 pour cent à Montréal; le franc français fait à Montréal, 0454 et le livre sterling, \$4.37.

OPERATIONS DE LA MATINÉE
(Cours fournis par la maison L.-G. Beaulieu et Cie)
BOURSE DE MONTREAL
DE 10 A 11 HEURES

Les souverains, qui étaient à leur villa de Numadzu quand les chocs se produisirent, ont été épargnés. Il en a été ainsi du prince régent et de sa fiancée, la princesse Nagako.

PEU DE DOMMAGES A TOKIO

Shanghai, 15 (S. P. A.). — Plusieurs maisons ont été détruites à Numadzu et toutes les voies de communications habituelles sont paralysées aux alentours de Tokio et de Yokohama par suite d'un violent tremblement survenu ce matin dans ces régions japonaises, selon un message reçu de la zone éprouvée par un journal nippon, ici.

Les rapports déclarent que le mikado et l'impératrice sont sains et saufs à Numadzu où est située la villa impériale. Celle-ci n'a pas été endommagée, mais plusieurs autres habitations se sont effondrées.

La secousse sismique aurait produit les dégâts les plus considérables entre la ville de Gotemba, sise à 80 milles au sud-ouest de Tokio, et la ville de Kozu, ainsi que vers le sud dans les environs de Hakone, d'après les rapports parvenus par l'unique voie ferrée tenue en fonctionnement par la compagnie ferroviaire de Kōbe entre Tokio et Honzu. Les communications terrestres auraient duré quatre minutes.

L'Eastern News Agency apprend que le tremblement de terre n'a pas causé de grands ravages à Tokio, mais que dans le district de Kwantō et à l'est de Hakone, province de Suruga, les appareils téléphoniques et les installations du télégraphe ont été brisés, de même que les voies des chemins de fer.

BRIT. EMP. STEEL, 1ère prf., 10 à 35 1/2.

Bromplon P. and P., 30 à 41; 10 à 40 1/2; 80 à 41.
Domestic Glass, 25 à 104.
Detroit United, 80 à 70.
Consolidated Smelting, 20 à 34 1/2; 95 à 34 1/2; 140 à 30; 34 1/2 à 34; 30 à 34 1/2; 60 à 34 1/2; 10 à 34 1/2; 5 à 34 1/2; 30 à 34 1/2; 60 à 34 1/2; 10 à 34 1/2.
Canada Steamship, 10 à 13 1/2.
Dominion Glass, 25 à 104; 25 à 104; 25 à 104.
Laurentide Co., 5 à 9 1/2; 10 à 9 1/2.
Montreal Power, 235 à 141.
Quebec Electric, 10 à 12 1/2; 10 à 12 1/2.
Spanish River, 175 à 104; 10 à 104 1/2; 30 à 104.
Spanish River Pfr., 25 à 104 1/2; 1 à 107 1/2; 5 à 107 1/2.
Shawinigan, 25 à 123 1/2; 1 à 123 1/2; 4 à 123 1/2.
Canada Car., 20 à 99 1/2; 30 à 40.
Converters, 5 à 8; 30 à 104 1/2.
Steel of Canada, 12 à 104 1/2.

De 11 h. a.m. à 12 (midi).

Steel of Canada, 25 à 75; 25 à 75 1/2.
Steel of Can. Pfr., 120 à 104 1/2.
Abitibi, 10 à 104 1/2; 104 1/2 à 104 1/2.
Crown Reserve, 2400 à 73 1/2; 72 à 73.
Bell Telephone, 12 à 128 1/2; 1 à 128 1/2.
Brazilian Smelting, 10 à 104 1/2; 104 1/2 à 104 1/2.
Detroit United, 80 à 70.
Cons. Smelting, 200 à 34; 225 à 34 1/2; 20 à 34 1/2.
Domestic Glass, 30 à 104; 280 à 104.
Canada Steamship, 10 à 13 1/2; 5 à 13 1/2.
Montreal Power, 60 à 141.
Spanish River, 50 à 104 1/2; 95 à 104 1/2.
Spanish River Pfr., 25 à 104 1/2; 100 à 104 1/2.
Canada Car., 110 à 39 1/2.
Canadian Cottons, 5 à 109.
Bell Telephone, 12 à 128 1/2; 104 1/2 à 104 1/2.
Asbestos Pfr., 5 à 61 1/2; 15 à 60 1/2.

BANQUES

POUR LES CANADIENS FRANÇAIS DE L'ONTARIO

Ampleur de la campagne — Quelques lettres.

Nous avons déjà noté les encouragements de Son Excellence le cardinal Bégin, de nosseigneurs G. Gauthier, A. Béveau, J.-H. Prud'homme. Voici deux autres témoignages révélateurs : un billet de petits Canadiens français du Cap St-Ignace : "Soustrait de nos étreintes, avec plaisir, pour nos compatriotes de l'Ontario. C'est peu, mais c'est de bon cœur, SUCCES." Nos hommes d'affaires sont aussi très sympathiques à la cause; à preuve cette aimable lettre de MM. Barsalou et Cie, fabricants de savon, de Montréal : "Nous incluons avec plaisir notre chèque de \$100.00 en faveur de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, et souhaitons tous les succès possibles dans votre appel à la province de Québec, pour la défense des écoles bilingues d'Ontario. Bien sincèrement à vous, J. Barsalou et Cie, limitée."

Voici une nouvelle liste de souscriptions :

Société Saint-Jean-Baptiste (Hull), \$117.00; anciens élèves du Mont-St-Bernard, \$5.00; Cercle catholique des voyageurs d'Ottawa, \$10.00; M. et Mme J.-B. Cardin (St-Anselme), \$8.00; école Querbes (Outremont), \$8.83; Eugène Trudel (Québec), \$25.00; élèves du collège St-Frédéric (Drummondville), \$3.00; Albert de Carufel (Shawinigan), \$2.00; un Trifluvien, \$5.00; un abonné du Devoir (Lévis), \$1.00; un ami, \$0.75; J.-B. Marchand (Tilbury), \$15.00; école Sainte-Anne, \$2.25; écoliers de l'Original, \$25.00; collège de Lévis (2e versement), \$62.00; Edgar Rochette (Québec), \$3.00; un ami (New-Hampshire), \$10.00; un ami (Ouest Ontario), \$2.00; un paroissien de Foley, Ont., \$2.00; Siméon Gare (St-Agathe, Man.), \$1.00; Union St-Joseph d'Ottawa, \$25.00; Chevaliers de Colomb, Hawkesbury, \$28.00; Ass. St-Jean-Baptiste d'Ottawa (section St-Anne), \$25.00; Fédérations des femmes canadiennes-françaises (section d'Ottawa), \$140.00; Total : \$525.83.

Les souscriptions se font de plus en plus nombreuses. Nos petits amis des bas auront des maîtres pour leur enseigner à rester Canadiens français.

Nota Bene. — Les souscriptions doivent être adressées à M. A. de la Rochelle, 90 rue St-Jacques, Montréal, Tél. Main 4939.

FAITS DIVERS

UNE BONNE PRISE

Le capitaine Lamont, du bureau des détectives, a mis la main hier sur un gros gibier, un peu sans le vouloir.

John Barkin, dit Parks, avait été arrêté il y a deux jours pour avoir tenté d'échapper au chèque faux. Le capitaine Lamont lui a dit entre autres choses qu'il le demandait à Détroit. Barkin, de joyeux qu'il était, est devenu livide et s'est mis à sangloter. Il a été traduit devant la Cour d'extradition hier après-midi, où on lui a dit qu'il était accusé du meurtre de James Brennan, à la Grosse-Ile, près de Détroit. Il a protesté de son innocence, et s'est opposé à l'extradition.

Brennan était un commerçant de narcotics et était associé avec Barkin.

MALANDRINS AU BAGNE

Le juge Cusson a condamné, hier après-midi, Ferdinand Brisebois et Arthur Rose à cinq ans de pénitencier, et Albert Lachapelle et Arcangelo Cosimo, à deux ans de pénitencier, pour avoir tenté de détromper le payeur de la Jenkins Brothers Company, le 7 septembre dernier.

Brisebois a déjà été condamné il y a quelques jours à deux ans de pénitencier pour vol, ce qui porte la sentence totale à purger, à sept ans de pénitencier.

Les quatre apaches avaient été arrêtés par les détectives Gauthier, Bélanger et Laberge, comme ils s'apprêtaient à attaquer le payeur.

UNE TRISTE ARRIVÉE

Deux enfants russes ont eu une triste arrivée, à Saint-Jean, il y a quelques jours. Ils venaient de Russie rejoindre leur père à Winnipeg. A son arrivée à Saint-Jean, la mère est tombée malade. M. l'abbé P.-H. Casgrain, administrateur du département d'immigration à Saint-Jean se trouvant présent par bonheur, et comme il parle couramment plusieurs langues, dont le russe, il a pu tout arranger. Il a envoyé les enfants rejoindre leur père, en attendant que la mère se rétablisse. Les enfants, deux fillettes, ont été mises à bord du convoi spécial pour les passagers de première du navire.

CAMBRIOLAGE D'UNE BIJOUTERIE

Les voleurs sont entrés, dimanche soir, dans le magasin de bijouterie de J.-N. Leclerc, 263, rue Ste-Catherine est, et y ont volé des bijoux et des bijoux estimés à plus de \$700.

VOL DE \$1,000

Les voleurs ont brisé la montre du magasin Rothman Limited, 904, rue Sainte-Catherine est, et ont enlevé des vêtements pour une somme de mille dollars.

IMPRUDENCE DE GARÇONNET

Fred Johnson, 14 ans, 5786, 1^{re} avenue, Rosemont, s'est fracturé la jambe droite hier après-midi, au coin de la rue Dandurand et de l'avenue Bourbonnière. Il est tombé en sautant de voiture.

LE ROSSE RECONNAIT SON AGRESSEUR

Antonio Dimicelli, 40 ans, 1468, rue Alexandra, l'Italien qui a été ramassé dimanche matin dans une mare de sang, au coin des rues Alexandra et Delage, a reconnu son agresseur hier dans la personne de l'Antonio Greco, 21 ans, 1514, rue Alexandra. Tous deux étaient allés se battre chez une connaissance au No 1453, rue Delage. En revenant, ils se sont pris de querelle avec le résultat que l'on sait.

Greco a été traduit ce matin en Cour de police. L'enquête préliminaire a été remise au 23 janvier.

Pour avoir de l'eau pure

Les Trois-Rivières, 15 (D. N. C.). — Dans un long rapport qu'il a soumis au conseil municipal, hier soir, M. C.-E. Gélinais, ingénieur de la ville, recommande incesamment la construction d'une usine de filtration sur la rivière Saint-Maurice et toute une série d'améliorations au système d'aqueduc, conformément aux exigences du service provincial d'hygiène et aux instructions des Underwriters.

L'usine de filtration recommandée devra coûter environ \$250,000 et avoir une capacité de 6,000,000 de gallons impérial par 24 heures.

Société Médicale de Montréal

Ce mardi, 15 janvier, à neuf heures précises du soir, à l'Université de Montréal, aura lieu la première séance de la session 1924 de la Société Médicale. Outre le discours du président, monsieur le professeur Gustave Archambault, on y entendra parler des symptômes oculaires dans l'encéphalite léthargique, par M. Philippe Panetton, et de la durée de la vie chez les hypertendus, par M. le professeur J.-E. Dubé. Tous les membres de la profession sont cordialement invités.

Le Secrétaire.

Nouveau paquebot

Le lancement du "Minnelonka" à ce lieu hier, à Belfast, Irlande. Ce luxueux paquebot de la ligne White Star, d'une jauge de 21,700 tonnes, sera affecté au service entre New-York et les ports européens, il ne transportera que des passagers de première classe.

L'Empress of Scotland" vient d'entreprendre sa première croisière de 68 jours dans la Méditerranée. Il y a plusieurs Canadiens et personnages à bord. Le "Lacania" quitte aujourd'hui New-York pour sa seconde croisière mondiale avec les nombreux passagers. On attend dimanche, à Saint-Jean, le "Mont-Laurier", avec 144 passagers de cabines et 374 d'entrepont.

Au collège de l'Assomption

Le 14 janvier 1924, a été chantée dans la chapelle une messe de requiem recommandée par l'Association des anciens élèves pour le repos de l'âme du Rév. Père Dicaire Guillet, prêtre curé, (37^{ème} cours), membre de l'association.

M. Pérodeau et "La Sauvegarde"

A la réunion du conseil d'administration de "La Sauvegarde", tenue hier, la résolution suivante a été prise :

"Le conseil d'administration de "La Sauvegarde" vote des félicitations à son vice-président, M. N. Pérodeau, à l'occasion de sa nomination aux hautes fonctions de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Sa grande expérience des affaires, la sûreté de ses conseils, la dignité de sa vie désignent M. N. Pérodeau aux choix des pouvoirs publics.

Ses collègues de "La Sauvegarde" sont heureux de penser que ses nouveaux devoirs ne l'empêcheront pas de leur continuer sa précieuse collaboration.

De son côté, le personnel de "La

Sauvegarde" désireux de manifester à M. Pérodeau sa profonde joie pour la dignité venant de lui être conférée, se réunit pour lui offrir un souvenir à l'occasion de cet événement; M. Marol, l'actuel directeur de la compagnie, se fit l'interprète de ses confrères pour exprimer leurs hommages à M. Pérodeau, auquel il remit une jolie canne avec inscription.

Le secrétaire de "La Sauvegarde", M. L.-N. Ducharme, en l'absence du président, prononça une allocution pour présenter ses respectueux hommages et ses sincères félicitations à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de notre province.

En son nom et au nom de son père, le secrétaire de "La Sauvegarde" a exprimé le désir que M. Pérodeau ne quitte pas immédiatement la direction de la société. M. Pérodeau s'est montré très touché de ces témoignages d'estime. Il a annoncé sa décision de rester non

seulement administrateur de "La Sauvegarde", mais de garder la charge de vice-président.

Une conférence du comte de Prorok

Le comte de Prorok a donné hier soir, à la salle des Chevaliers de Colomb, rue de la Montagne, une conférence sur les fouilles de Carthage, illustrée de projections lumineuses.

Il a traité de la Carthage punique, des ruines de la cité d'Afrique, des travaux accomplis par le père Delattre et de la situation actuelle de Carthage.

Mgr Donnelly et l'ex-juge Doherty ont félicité chaleureusement le jeune archéologue et de son talent de fin diseur et de ses beaux travaux.

LETRES DE FADETTE

3^{ème} et 4^{ème} séries, 55c, franco 5^{ème} série. 80c, franco Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

A partir du dimanche 13 janvier, les tramways porteront des NUMEROS DE ROUTE en plus des signes réguliers qui indiquent leur itinéraire; ces numéros seront placés dans la fenêtre de droite à l'avant, dans une fenêtre de gauche vers l'arrière et dans une fenêtre en arrière du tramway.

On pourra obtenir aux bureaux des billets, aux agences et autres endroits énumérés ci-dessous des CARTES D'ITINERAIRE donnant des renseignements détaillés :

- | | |
|---|---|
| 78, rue Craig ouest,
Rues De Fleurmont et St-Denis,
Rues du Havre et Ste-Catherine,
Rues St-Jacques et Glen,
197, Mont-Royal est,
399, ave Victoria, | 415, rue Wellington,
1511 Boul. St-Laurent,
301, avenue Papineau,
Notre-Dame et du Havre,
2701, Notre-Dame ouest,
110, DeLaroché,
685A, avenue LaSalle |
| "La Patrie",
Bureau du "Star",
Liggett, | 120, Ste-Catherine est,
1665, rue St-Jacques,
757, rue Ste-Catherine ouest,
(coin Guy),
417, rue Ste-Catherine est,
Rue Ste-Catherine ouest,
1314, rue Wellington, Verdun,
517, rue Frontenac,
4190, Ste-Catherine ouest,
Ste-Catherine et St-Denis,
3973, rue Notre-Dame est,
Rue Ste-Catherine ouest,
Gare Windsor, |
| Dupuis Frères Ltée,
Goodwin's Limited,
Pharmacie Vadeboncoeur,
E. Gingras,
E. H. Spearman,
Lancôt et Lecours,
Librairie Parisienne,
Jas. Ogilvie Limited,
Ch. de fer Pacifique-Canadien,
Cordner's Limited,
(Northeastern Lunch),
Wilbrod Paquin, Paquin Frères,
Stephens Fournier,
Banque d'Hochelaga,
Dent Harrison,
Lefebvre (Montreal Shoe Store),
Kerbulu et Odiau,
Freedman (Syndicat St-Henri),
Ed. Michaud, | Square Phillips,
Delaroché et Mont-Royal,
221, St-Jacques,
Toutes les succursales,
Somerville et Prince Albert,
158, rue St-Paul,
184, St-Denis,
1685, Notre-Dame ouest,
11, Bleury. |

ROSE QUESNEL
Le tabac uniforme depuis vingt ans
Ame fatigée pas les nerfs

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DE LA BANLIEUE, 1923 (LIGNE DE LACHINE)

De la Côte-St-Paul, service de 20 minutes à partir de 5.05 a.m.

De la Place d'Armes (Bureau de Poste).

10 minutes de	5.20 a.m.	à	6.00 a.m.
20 minutes de	6.00 a.m.	à	6.20 p.m.
10 minutes de	6.20 p.m.	à	6.40 p.m.
20 minutes de	7.40 p.m.	à	12.00 a.m.
40 minutes de	12.00 a.m.	à	12.40 a.m.
Dernier tramway pour Lachine à 12.40 a.m.			
De Lachine (Stoney Point) : service de			
20 minutes de	5.30 a.m.	à	5.50 a.m.
10 minutes de	5.50 a.m.	à	6.10 p.m.
20 minutes de	6.10 p.m.	à	6.30 p.m.
10 minutes de	6.30 p.m.	à	6.40 p.m.
20 minutes de	8.30 p.m.	à	12.50 a.m.
40 minutes de	12.50 a.m.	à	1.30 a.m.
Dernier tramway de Lachine à 1.30 a.m.			

LETTRE DE FADETTE

Il y a une vérité évidente qui devrait s'imposer à nous dès que nous savons observer et réfléchir.

Elle échappe pourtant à la plupart d'entre nous: on agit du moins comme si on ne se doutait pas que chaque être humain a son individualité propre, une tournure d'esprit, un caractère qui le distinguent de nous, des autres, qui le mettent réellement à part et que, dans nos relations avec lui, il faudrait tenir compte de cette individualité afin d'éviter les erreurs et les injustices.

Qui de nous n'a pas eu des surprises profondes en découvrant la personnalité réelle de ceux que nous pensions bien connaître? Nous sommes superficiels et trop sûrs de nous: nous plaçons par catégories nos parents et nos amis. Quand, soudain, ils sortent des cadres que nous leur avions arbitrairement assignés, nous n'en revenons pas! C'est que, malgré nos ignorances et nos erreurs à leur égard, chaque être humain est lui, plutôt dirigé que modifié par l'éducation, et rien n'est plus difficile à classer, puisque, au lieu de faire partie d'une classe, il est lui-même un type unique: jamais avant lui il n'y a eu, jamais après lui il n'y aura un être absolument semblable. Les ressemblances cachent souvent les plus grandes différences.

Bien pénétrés de cette vérité, nous serions plus prudents, plus attentifs à étudier le problème nouveau de chaque âme. Nous serions aussi moins prompts à juger ce qui déroute nos prévisions: elles sont si souvent le fruit de notre légèreté et de notre aveuglement!

Penchés sur le berceau de leur enfant qui dort si paisiblement, que de parents ont dit: "Nous en ferons ce que nous voudrons."

Quelle erreur! Il y a en ce petit être une force qui grandira, qui s'affermira, avec laquelle ils devront compter, s'ils ne veulent pas l'opprimer et compromettre le succès de son éducation. Cette individualité le distingue de son frère, de sa sœur: elle est son bien, il faut la lui conserver, ne pas essayer de la mettre dans un moule banal et uniforme où elle perdrait de sa valeur.

Elever un enfant au gré de sa volonté, au moyen de principes stricts et étroits, sans tenir compte de sa nature, c'est à la fois une bêtise et une faute grave. Si, gauchement ou cruellement, vous détruisez la personnalité d'un être, vous tuez en lui la joie de vivre qui lui permettrait d'être une puissance créatrice, de bien.

Rien n'est plus précieux pour nous tous que cette personnalité qui veut s'affirmer dès que nous prenons conscience d'exister. C'est ce qui fait notre dignité, et Dieu en créant chaque être humain si original nous a signifié sa volonté de respecter l'individualité de chacun.

FADETTE.

SUR UN MOUCHOIR BRODÉ

C'est un petit mouchoir, gentiment festonné.
Ni perclus de dessins, ni d'étoffe rare.
Mais simple, de bon goût et qui fier se déclare,
Portant mon chiffre au bord, d'être ainsi fleurdé.

Jusqu'à moi, pour venir, il s'est pelotonné,
Timide voyageur, pèlerin qu'il s'effare,
Au fond d'une enveloppe. Ainsi donc, sans fanfare,
Souriant et confus d'être un peu chiffonné.

Il m'est venu porter le bonjour de madame.
Le galant message, comme il sait bien à l'âme
Dire ce qu'elle attend et lui donnera chaud!

Car sur le mouchoir blanc, dont votre main rusée
Entoura chaque point d'une douce pensée,
Moi je pose ma lèvre et je lis ce qu'il faut.

P. TOULZA.

NOTRE ALBUM

Rien n'élève le courage plus efficacement que l'injustice: c'est de l'injustice de traiter avec indulgence, quand vous êtes de bonne humeur, des fautes que vous condamneriez durement quand vous serez de mauvaise humeur.

Ceux qui sont payés pour faire un travail sont payés pour donner leur meilleur travail: qu'ils ne soient pas surpris, quand ils ne le font pas que les choses aillent mal.

C'est un art de savoir quand parler, c'est un art encore plus grand de savoir quand se taire, surtout quand les esprits sont un peu agités.

D'attendre patiemment est souvent un rude travail; ainsi ne méprisez pas ceux qui apparemment ne font rien. Ils ont peut-être de bonnes raisons pour cela.

Feu Mme A.-S. Lauzon

A Montréal, le 8 janvier 1924, à l'âge de 53 ans, est décédée Victorine Charlebois, née à St-Benoît, épouse en première noce de J.-S. Laurier et en deuxième de A.-S. Lauzon, marchand, autrefois de Papineauville. Elle laisse son époux, M. A.-S. Lauzon, son fils, Jules, ses sœurs: Sœurs St-Edouard, des sœurs grises, (Laure), Mme Nap. Morin, (Emelda) Mme A. Patry, (Sarah). Ses frères: Edmond, Lionel, et Henri Charlebois.

Le service a été chanté par l'abbé Desjardins, ancien directeur du Séminaire de Ste-Thérèse, assisté des abbés Gaudry et Caillé, comme diacre et sous-diacre. La chorale de Ste-Catherine, sous la direction de M. J.-Coupal, a chanté la messe de Pérozi.

Protégez votre santé

L'effet tonique et laxatif des tablettes de BROMO QUININE conservera l'organisme en saine condition et écartera ainsi les attaques de rhumes, de grippe ou d'influenza. La boîte porte la signature de E.-W. Grove, 30s. Fabriquées au Canada.

Comment faire une économie

"Celui qui économise du temps économise tout", disait le comte de Beaconsfield, cet éminent homme d'Etat. Dans un voyage à Ottawa, il n'y a pas de meilleur moyen de mettre en pratique ce dicton que de voyager par le chemin de fer du Pacifique-Canadien, qui a le plus grand nombre de trains, partant tous à des heures commodées et assurant le maximum de confort joint à la vitesse, entre des gares commodées et bien situées. Les trains partent de la gare Windsor à 8 h. 15 a.m. tous les jours sauf le dimanche, à 9 h. 20 a.m. tous les jours, à 4 h. p.m. tous les jours sauf le dimanche, à 6 h. 35 p.m. le dimanche seulement, à 8 h. 15 p.m. et à 10 h. 15 p.m. tous les jours. (réc.)



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CORDONNIERS-MONTEURS

Le syndicat des cordonniers-monteurs s'assemblera demain soir, à la salle no 2, édifice des syndicats, 655, DeMontigny est. Tous les membres doivent être présents. Les cordonniers-monteurs qui ne font pas partie du syndicat sont invités à cette assemblée. Une question d'intérêt général pour tous les cordonniers-monteurs de la ville est inscrite à l'ordre du jour; tous les gens de ce métier devront donc, dans leur plus cher intérêt, se faire un devoir d'être à la réunion pour 8 h. 15 p.m.

La bénédiction de la bannière des cordonniers, dimanche après-midi, a obtenu le succès qu'on en attendait, la grande salle des syndicats était remplie de membres et d'amis du syndicat des cordonniers. M. J. Catara occupait le fauteuil présidentiel. Après la bénédiction de la bannière par M. l'abbé Boileau, il y eut longue série de discours. Portèrent la parole, MM. Aimé Boileau, aumônier général, C. Thouin, qui fit l'histoire de la bannière, F. Rinfret, député de St-Jacques, J. Daoust, ex-président de l'Association des manufacturiers de chaussures, N. Turcot, échevin et membre du comité exécutif de la cité, Dr Gendreau, échevin du quartier, Léon-Mercier Gouin, aviseur légal du conseil central, G. Tremblay, C. Bernier, chevalier P. Beaulieu, président de la C.T.C.C., C. Marois, Ls Morin, de Québec.

SYNDICAT DES FERBLANTIER

Ce soir, à 8 heures 15, à la salle no 2, édifice des syndicats, 655, DeMontigny est, assemblée du syndicat catholique des ferblantiers-couvresseurs. M. M. Dieumegarde prie tous les membres d'être présents, afin qu'il puisse discuter avec eux plusieurs importantes questions concernant le syndicat.

SYNDICAT DES TYPOGRAPHES

Que les membres du syndicat des typographes n'oublient pas que leur assemblée régulière a lieu demain soir, mercredi, à 8 h. 15 p.m. à la salle no 4, édifice des syndicats, 655, DeMontigny est. M. G. Tremblay, organisateur, présentera un intéressant rapport sur les activités syndicales du mois. Il y aura initiation de plusieurs nouveaux membres. Plusieurs importants rapports. Que tous les membres tiennent note de cette convocation. On y fera l'élection des membres de la commission des examens.

OUVRIERS TEXTILES

C'est ce soir, à 8 h. 30 précises qu'aura lieu l'assemblée générale des membres du syndicat no 1, des ouvriers textiles. La principale question à l'ordre est la question du chômage qui affecte actuellement les filatures. M. G. Tremblay présentera un rapport sur une entrevue avec un représentant de la Cie sur les perspectives actuelles au point de vue du travail. L'intérêt du syndicat et des membres exige que ceux-ci soient présents. Que tous les membres arrangeurs de métier et slashermen soient donc à leur poste. Par ordre.

Quaker Girl

Les billets pour le quatrième spectacle de la Société canadienne d'Opérette s'envolent rapidement. Quaker Girl sera le plus beau spectacle donné par notre Société d'Opérette cette saison.

La musique de Quaker Girl est prenante, facile et va certainement plaire. Le public de Montréal doit être reconnaissant à la Société canadienne d'Opérette de continuer de lui donner des œuvres inédites et surtout de s'être efforcée de donner, comme le disait M. Rodolphe Monty, président, lors de la dernière représentation, celle des Brigands, des représentations artistiques de premier ordre tout en sauvegardant, dans l'art même, certains principes d'ordre auxquels nous tenons à bon droit. (Communiqué)

Service anniversaire

Samedi prochain, 19 janvier, à 8 heures, aura lieu dans la chapelle de l'Ecole normale de la Congrégation de Notre-Dame, 992 rue Sherbrooke ouest, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mère Saint-Liguori. Les anciennes élèves sont invitées.

—Arrête, Antoine! interrompit sa femme, dont les yeux s'humectèrent. Tu as été admirable mon ami. Mais tu n'as pas imaginé à quel point tu m'as rendu fier, le jour où tu as tout sacrifié pour sauver l'honneur.

—L'honneur! gémit M. Le Vallier avec une expression poignante. Ce sacrifice dont tu parles, il n'a pas suffi!... Quand Mlle de la Croix-Hougue m'offrit chez elle une place de secrétaire, c'était là une protestation éloquent en ma faveur: elle n'a pas suffi! Ah! le monde est infâme.

Le sang montait à son visage, révélaient une ardeur native que l'âge et les épreuves avaient pu amortir, mais non éteindre complètement.

—Il y en a un! s'écria M. Le Vallier, en se levant dans un geste de révolte; quand je prie Dieu de lui pardonner, à celui-là, je donne plus que ma vie! Tu sais, d'ailleurs, ma pauvre amie, que le public fut initié à ce qui aurait dû rester un secret de famille! Ah! j'en ai trop vu autour de moi, de ces arrières-pensées, de ces curiosités qui soufflent! J'ai lu dans trop de regards ces mots: Mais justifiez-vous donc!... Comme si je pouvais, pour me justifier, invoquer d'autre argument que ma vie d'honnête homme et de chrétien! J'ai contre moi un fait brutal, inexplicable, affolant!... On ne m'a pas pardonné, pas au doigt, peut-être, continua-t-il avec un ritus de douleur: on ne m'insulte pas;

UNIVERSITÉ DE MONTREAL

Les cours de langues étrangères de l'abbé Henri Jasmin à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 185, rue Saint-Denis, ont lieu à huit heures du soir: le mardi pour l'italien, le jeudi pour l'espagnol et le samedi pour l'allemand.

Italian: 1. — "Preferisci... Mio fratello..." 2. — "Leri si presento da me..." 3. — "Carta, stampa, legatura..." 4. — "Chi è il primo al mulino primo macina..."

Espagnol: 1. — "Se ha presentado ayer en mi casa..." 2. — "Pilego, emprenta, encuadernación..." 3. — "Cervantes fué un gran poeta..." 4. — "Procura reflexionar lo que puede suceder..."

Allemand: 1. — "Ein guter Rat ist kostbar..." 2. — "Der Verfasser dieses schoenen Buches ist ein franzoesischer Gelehrter..." 3. — "Jedem redlichen Bemuehen selbhaerrlichkeit verlihen..."

Quant à la conférence que l'abbé Jasmin devait donner à l'Université sur Giovanni Papini, le 18, elle n'aura lieu qu'un peu plus tard.

Le concert Houle-Ouimet

Le concert du baryton Paul-G. Ouimet et du pianiste J.-C. Houle qui sera donné au Ritz-Carlton lundi prochain sous les auspices de la revue musicale "LA LYRE" est attendu avec une vive impatience. On se demande ce que Ouimet chantera à son concert du 21. On peut être assuré d'une chose, c'est que le programme sera fait avec goût. Le baryton Ouimet terminera son concert avec les "Deux Grenadiers" de Richard Wagner. Le pianiste Houle donnera la 5ème Ballade de Chopin qu'il interprète à ravir et qui est sans contredit une des pièces de Chopin que le public préfère entre toutes. Tout fait donc prévoir que ce concert sera un succès.

Le Théâtre Intime

La comédie en trois actes de Henri Letondal, "Valse d'été", sera jouée pour la première fois par les comédiens du "Théâtre Intime", au Monument National, le mercredi 16 janvier.

Les principaux rôles seront tenus par Mmes Elisa Gareau, Jeanne Deslauriers et Marguerite Delisle; MM. Henri Letondal, l'auteur, puis P.-E. Leblanc, Honoré Vaillancourt. Ces six principaux rôles seront secondés par Mmes Irène Joly, Marcelle de Corbel, Sabine Girard; MM. Honoré Letondal, dans le rôle du père Landry, Lucien Tourangeau, Lucien Quintal, André Chené, René Rochon.

Il reste encore quelques bons billets que l'on pourra se procurer chez Ed. Archambault et le jour de la représentation au contrôle du Monument National. (Communiqué)

MERE!

Le meilleur laxatif pour enfants est le "Sirop de figues de Californie".



Hâtez-vous, madame! Une caillerie à thé du "Sirop de figues de Californie" maintenant nettoiera complètement les intestins délicats et en quelques heures, vous aurez un enfant redevenu bien portant et joyeux. L'enfant même mal en train, fiévreux, bilieux, constipé ou rempli de frissons aime le goût de fruit agréable du sirop.

Dites à votre pharmacien que vous ne voulez que le véritable "Sirop de figues" qui porte imprimé sur la bouteille le mode d'emploi pour bébés et enfants de tout âge. Madame, dites bien "CALIFORNIE". Refusez toute contrefaçon.

DONNE LA SANTE ET LA VIGUEUR AUX FEMMES

C'est ce que dit Mme MacPherson du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Brantford, Ont. — "J'étais toujours fatiguée et le moindre surmenage m'épuisait pour une journée ou deux. J'avais une douleur lourde sur le dessus de la tête, une douleur dans la nuque, et lorsque je me penchais, je ne pouvais me relever sans aide, à cause de la douleur au dos. Je ne dormais pas bien et j'étais nerveuse au moindre bruit. Je tiens maison, mais tellement épuisée que je ne pouvais balayer ni laver la vaisselle, sans me coucher ensuite. Une amie me recommanda que le Composé Végétal avait fait pour elle, et je commençai à en prendre. Je me sentais déjà plus forte dès la première bouteille, et je suis devenue capable de laver la vaisselle et balayer sans être obligée de me coucher. Je redeviens plus tard régulièrement dans mes menstruations. J'ai pris dix bouteilles en tout, et je suis maintenant mieux en général. Votre remède est sans égal pour redonner la santé aux femmes." — Mme James H. MacPherson, 809 Greenwich St., Brantford, Ont.

Si vous souffrez de déplacement, irrégularité, maux de dos, ou toute autre forme de faiblesse féminine, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir le Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies particulières de la Femme."



SARDINES Importées

sur du pain brun grillé

Pour Five o'Clock Bridges Réveillons

Délicieuses! Différentes! Ce sont des sardines françaises sans arêtes qui font d'excellents sandwiches.



AYEZ-EN TOUJOURS SOUS LA MAIN

KASTEL

Importée par Laporte-Martin Limitée

ANTIKOR-LAURENCE

ENLEVE PROMPTEMENT LES CORNS VERRUES ET DURELLES. SOUF, EFFICACE, SANS DOULEUR. EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANCO PAR LA POSTE PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

ROSE QUESNEL

Le favori de tant de monde. Ne fatigue pas les nerfs!

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au Devoir: un dollar l'exemplaire.

GOODWIN

Pendant trois jours UNE GRANDE VENTE de ROBES pour DAMES au rabais de 33 1/3% des prix actuels.

Quelle occasion d'avoir une robe hors de l'ordinaire à un prix très bas

Nous sommes pour ainsi dire au commencement de la saison sociale, aussi ne manquez pas de vous procurer une autre robe pendant cette vente — il y en a une pour toutes les occasions.

Superbes toilettes du soir. Jolies robes d'après-midi en satin à envers crêpe et crêpe plat.

Magnifique ment brodées, plusieurs perlées, et genre attachant sur le côté.

Environ 25 robes de croisé poiret en marine ou noir, délicatement ornées de broderie en couleurs ou d'un col de dentelle.

50 robes en flanelle ou jersey, valant jusqu'à 16.50 pour 8.95

50 robes de velours, de soie ou de drap valant jusqu'à 39.75 pour 14.95.

—Au deuxième

Goodwin LIMITED



cons qui lui permettraient de cultiver le don divin.

Voulant aider les ciens et ne possédant aucun diplôme, la fille aînée de M. Le Vallier avait dû, pour se procurer une situation suffisamment rémunératrice, tirer parti de son habileté manuelle et de son rare talent de coupeuse. Nul ne savait chez elle ce que lui avait coûté tous les jours cette détermination! Avant de redescendre, la jeune fille se retirait quelques minutes dans la chambre qu'on lui gardait avec un soin jaloux: elle ne l'occupait qu'une ou deux nuits par semaine,

car Mlle Ernault trouvait commode d'avoir toujours sous la main sa première employée, et Suzanne, s'était prêtée à cet arrangement. Mais la perspective d'être bénie ce soir, avant son repos, par la main maternelle, ne fit pas sourire Mlle Le Vallier. Son beau visage avait une expression amère. Ses doigts étiraient le crucifix de son col.

—Mon Dieu! mon Dieu! soupire-t-elle. Il est des jours où je ne puis pas...

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 49, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité éditoriale, J.-J. Houdeau, éditeur)

COMMERCE ET FINANCE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

M. BEAUDRY LEMAN, GERANT GENERAL, FAIT UNE REVUE DE LA SITUATION. — L'ACTIF TOTAL, S'ETABLISSANT A \$72,547,000, ACCUSE UN ACCROISSEMENT DE \$5,000,000 DEPUIS L'AN. — AUGMENTATION DE \$3,637,000 DANS LES DEPOTS D'EPARGNE. — LA FUSION.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu à midi, au siège social de la Banque. Le rapport annuel, lu par le gérant général, M. Beaudry Leman, offre cette année un intérêt particulier, du fait que la Banque d'Hochelaga doit absorber prochainement la Banque Nationale. (Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le texte de ce rapport.)

Il est intéressant de noter que les billes de la Banque en circulation, qui se chiffraient par \$6,256,000 en 1923, s'élevaient à \$7,936,000 en 1919, à \$7,167,000 en 1920, à \$6,507,000 en 1921 et à \$5,362,000 en 1922. On remarquera que ces chiffres suivent assez exactement la courbe des progrès du commerce, et qu'en 1923 ils indiquent une reprise des affaires.

Le compte Profits et Pertes fait ressortir à peu près les mêmes bénéfices nets que l'an dernier, soit \$800,121 contre \$804,830. Ces bénéfices nets sont l'équivalent de 15 pour cent du capital versé, et ils représentent 7.28 pour cent du capital, de la réserve et des bénéfices non répartis.

L'analyse du bilan montre que l'actif immédiatement réalisable, s'établissant à \$32,653,000 contre \$27,818,000 il y a un an, égale 51 pour cent du passif de la Banque au public. Cette augmentation est représentée presque entièrement par des obligations gouvernementales et municipales. L'actif total, qui s'élève à \$72,547,000, accuse une augmentation de \$5,000,000 sur l'an dernier et de plus de 100 pour cent sur le rapprochement des chiffres d'il y a dix ans. Un autre fait saillant de l'an est une augmentation de \$3,637,000 dans les dépôts d'épargne.

Les prêts courants au Canada, s'établissant à \$34,254,000, accusent, par rapport à l'exercice précédent, une légère diminution de \$883,000. Ceci indique que la Banque, tout en maintenant sa situation liquide et tout en augmentant son actif, a répondu aux demandes de crédit de la clientèle agricole, commerciale et industrielle.

En terminant leur rapport, les directeurs ont attiré l'attention des actionnaires sur la fusion projetée de la Banque Nationale. Bien qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires ait été convoquée pour discuter cette transaction le 21 février prochain, les directeurs ont tenu à déclarer qu'ils ont eu à faire une grave problème dont la solution ne pouvait être différée, et qu'ils ont voulu faire œuvre constructive. Le projet de fusion, dit-il, a été très bien accueilli par les hommes d'affaires les plus en vue et par le grand public. Et ils ajoutent : la Banque Nationale, qui depuis plus d'un demi-siècle a rendu d'importants services, dispose d'un actif d'ordre moral et matériel qu'on ne doit pas sous-estimer. Ils se félicitent du fait que la Banque d'Hochelaga, par la fusion, étendra le champ de ses opérations et accroîtra son influence au Canada et à l'étranger.

A Wall Street

New-York, 15 — En ouverture ce matin à Wall Street de nouvelles liquidations se sont produites et le marché avait d'abord une allure franchement réactionnaire. Quelques titres se sont signalés, notamment par leur vigueur, notamment le Consolidated Gas, le General Electric, en hausse chacun d'un point. Les pertes se sont généralement réduites à des fractions mais un grand nombre de valeurs en ont subi.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Date, 15 janvier 1924.	Echéance	Prix Rendement
1 déc. 1925	100.43	4.78
1 oct. 1931	100.75	4.88
1 mars 1937	103.35	5.06
15 oct. 1928	99.50	5.12
15 oct. 1934	99.90	5.03
1 déc. 1927	102.35	4.84
1 nov. 1933	105.50	4.81
1 déc. 1937	108.00	4.72
1 nov. 1924	100.00	4.88
1 nov. 1934	103.00	5.17
1 nov. 1927	101.30	5.13
1 nov. 1932	102.00	5.22

Cours du change

COURS MOYENS LE 15 JANVIER 1924

	N.-Y.	Montréal
Londres	\$4.25 1/4	\$4.37 1/2
Paris	0.441	0.453
Bruxelles	0.404	0.415
Rome	0.440	0.453 1/2
Genève	0.470	0.482
Amsterdam	0.370	0.381
Madrid	0.277	0.288
Stockholm	0.262	0.268
Christiania	0.148	0.146
Copenhague	0.176	0.178
Rio de Janeiro	0.109	0.112
New-York, prime 3 pour cent.		

Recettes du C. N. R.

Les recettes brutes du Chemin de fer national du Canada durant la semaine terminée le 7 janvier 1924 se sont élevées à \$4,018,709, ce qui représente une diminution de \$225,610 sur la semaine correspondante en 1923.

Les recettes brutes du même réseau du 1er janvier jusqu'à la date du 7 se sont élevées à \$4,019,709, ce qui représente une diminution de \$225,610 sur la période correspondante en 1923.

Le procès des directeurs de la Home Bank

Toronto, 15. — A l'ouverture des assises criminelles, hier après-midi, le procès des dix administrateurs et fonctionnaires de la Home Bank accusés de conspiration a été ajourné pour un mois à la demande du procureur de la couronne, Me D.-L. McCarthy. Les accusés restent en liberté avec le même cautionnement.

La St-Maurice Paper

Les directeurs de la St-Maurice Paper Co., à une assemblée tenue hier après-midi, ont décidé d'émettre 17,500 actions du capital de la compagnie. La souscription de ces actions sera accessible aux actionnaires de la compagnie inscrits aux livres le 28 janvier, jusqu'au 28 février, dans la proportion de 1 action nouvelle pour 4 actions déjà détenues.

Chambre de commerce

Le conseil de la Chambre de commerce se réunira pour la première fois cette année, demain, le 16 janvier, à 4 h., pour étudier les questions qui lui seront soumises. Ce sera la dernière assemblée avant les élections qui auront lieu une semaine plus tard.

Dividendes déclarés

Compagnie des Tramways de Montréal. \$2.50 par action pour le trimestre terminé le 31 décembre, payable le 1er février aux actionnaires inscrits le 21 janvier.

Dividendes payables

Les dividendes suivants sont payables aujourd'hui :
Asbestos Corporation of Canada, 1-2 p.c.
The Bell Telephone Company, 2 p.c.
Can. Explosives, Limited, 1-3-4 p.c.
The Can. Fairbanks Morse Co., préf., 3 p.c.
The Cons. Mining and Smelting Co., 6 p.c.
Dominion Textile Company, préf., 1-3-4 p.c.
Hillcrest Collieries, Com., 1-1-2 p.c.
Hillcrest Collieries, préf., 1-3-4 p.c.
Montreal Telegraph Company, 2 p.c.
Nova Scotia Steel and Coal, préf., 2 p.c.
Quebec Power Company, préf., 1-3-4 p.c.
The Southern Canada Pow. Co., Limited, préf., 1-1-2 p.c.
Spanish River P. and P. Mills, Com., 1-3-4 p.c.
Spanish River P. and P. Mills, préf., 1-3-4 p.c.
The Tuckett Tobacco Company, Com., 1 p.c.
The Tuckett Tobacco Company, préf., 1-3-4 p.c.

Les changes à New-York

New-York, 14 — De fortes liquidations de devises étrangères sur les marchés européens ont provoqué une baisse prononcée des cours français et anglais sur le marché local aujourd'hui. Le sterling a demandé 42.15, alors que l'on demandait 42.11. Il n'y a pas eu de vente de ce dernier lot.

Palements d'intérêts

Londres, 15. — Le gouvernement français a déposé entre les mains de l'agent du gouvernement canadien, ici, la somme de \$157,500 représentant les intérêts dus en décembre sur des obligations françaises se chiffant à \$5,700,000.

Le gouvernement belge a déposé entre les mains du même agent une lettre de crédit au montant de \$50,000, couvrant les intérêts semestriels de la dette belge au Canada.

Quebec Power Company

Obligations Première Hypothèque

6%

Remboursables en 30 ans

Intérêts payables 1er Avril, 1er Octobre

Ces obligations constituent un placement sûr et désirable.

Elles sont garanties par toutes les Utilités Publiques de la Cité de Québec, comprenant les Services des Tramways, du Gaz et de l'Electricité.

Etant payables en fonds canadiens et américains, elles jouissent d'un large marché d'écoulement en cas de revente.

L'administration de ses affaires est soumise à la Shawinigan Water & Power Co., qui détient la majorité du capital actions.

Coupons: \$100 - \$500 - \$1,000

Prix: 95 et l'intérêt pour rapporter 6%

Circular descriptive sur demande

L. G. Beaubien & Cie, Limitée

Banquiers en Obligations

50, RUE NOTRE-DAME OUEST - MONTREAL

TELEPHONE MAIN 4795

La Chambre de commerce

Le conseil de la Chambre de commerce se réunira pour la première fois cette année, le mercredi 16 janvier courant, à 4 heures, pour étudier les questions qui lui seront soumises. Ce sera la dernière assemblée avant les élections qui auront lieu une semaine plus tard.

La réorganisation L.-R. Steel

Buffalo, 15. — M. J.-W. MacKinnon, financier de New-York, a retiré son offre de \$1,650,000 pour l'achat de tout l'actif de la chaîne de magasins L.-R. Steel et des filiales immobilières. Le comité de protection des actionnaires a soumis cinq projets pour la réorganisation des compagnies. L'un de ces projets sera, dit-on, accepté par les liquidateurs et le tribunal, en sorte que l'entreprise Steel redeviendrait la propriété de ceux des actionnaires qui ont souscrit de nouveau pour protéger leur mise initiale. C'est du moins ce que prétend l'un des avocats du comité de protection.

Le bilan du Crédit-Canada (limitée)

Le bilan de la compagnie "Crédit-Canada, Limitée", au 31 décembre 1923, qui sera publié prochainement indique que les affaires ont été prospères et ont pris de l'expansion. L'actif de la compagnie est de \$2,535,324.19 réparti comme suit: Valeurs aux banques sur nantissement, \$129,500; argent en banque, comptes et autres effets recevables, \$148,304.19; obligations, actions et autres valeurs dans les voûtes de la compagnie. Valeur nominale, \$2,557,720. Le passif de la compagnie se chiffre à \$1,405,074.94 réparti comme suit: capital-actions souscrit, \$380,000; emprunts sur valeurs aux banques, \$114,108.50; comptes payables, \$8,416.44; boni réservé aux porteurs d'actions privilégiées, \$10,030; obligations, actions et autres valeurs détenues par la compagnie en garantie de prêts. Valeur nominale, \$892,520; le surplus de l'actif sur le passif est de \$1,130,249.25.

Le marché des vivres

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal, pour la journée d'hier, le lundi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1924	1923
Oeufs, caisses	141,715	151,151
Beurre, colis	975	226
Fromage, meules	365	314

LES ENCHERES

A l'enchère de la Coopérative fédérée des agriculteurs de Québec, tenue hier au Board of Trade, on a offert 225 colis de beurre de crème tiré 100 de no 1, vendus à 41s.1-2 la livre; 50 colis de no 2, vendus à 40s.1-2 la livre; 75 colis de pasteurisé no 1, dont on offrait 41s.3-4, alors que l'on demandait 42. Il n'y a pas eu de vente de ce dernier lot.

(Voir troisième page.)

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de deux dollars et cinquante cents (\$2.50) par action pour le trimestre se terminant au 31 décembre 1923 a été déclaré sur le capital-actions acquitté de la Compagnie pour les actionnaires dont les noms figurent au registre le 21ème jour de janvier 1924 à 4 heures de l'après-midi, payable le vendredi, 1er février 1924.

Par ordre du conseil,
PATRICK DUBÉ, secrétaire-trésorier.

14 janvier 1924.

QUARANTE-NEUVIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

M. Beaudry Leman, gérant général, commente les progrès de cette institution — Les bénéfices nets représentent 15% du capital versé — Augmentation de plus de \$3,600,000 dans les dépôts d'épargne — L'actif immédiatement réalisable, dépassant \$32,600,000, représente 51% du passif au public — L'actif total, s'établissant à \$72,547,000, accuse sur l'an dernier une augmentation de \$5,000,000. — Il a plus que doublé en moins de dix ans.

La quarante-neuvième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu au siège social de la Banque, à Montréal, le mardi 15 janvier, à midi.

Après les formalités d'usage, le président a prié le gérant général, M. Beaudry Leman, de lire le rapport annuel. M. Leman a pris la parole en ces termes:

Le compte profits et pertes

Le compte "profits et pertes" fait ressortir des bénéfices nets de \$800,121.62 pour l'année finissant le 30 novembre 1923; les chiffres correspondants pour 1922 étaient de \$604,830. Le rapport des profits nets au capital versé s'établit à 15 pour cent en 1923 et à 15.12 p.c. en 1922. Ces profits nets représentent 7.28 p.c. sur le total du capital, de la réserve et des profits non répartis. Nos bénéfices sont restés sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente. Il convient cependant de signaler que nos bénéfices, comme d'ailleurs les bénéfices des autres banques au Canada, sans diminuer le taux d'intérêt payé sur les dépôts et sans augmenter le taux moyen d'intérêt chargé sur les avances, a dû faire face à un accroissement sensible de ses frais généraux sous forme de taxes additionnelles sur les loyers, de salaires plus élevés et de dépenses de toute nature considérablement augmentées.

Le Bilan

La comparaison des bilans annuels des deux dernières années révèle les changements suivants:

La circulation des billets de la Banque, dont le total se chiffrait par \$5,362,000 en 1922, s'élève à \$6,256,000 en 1923. Les chiffres correspondants pour 1921, 1920 et 1919 étaient respectivement de \$6,507,000, \$7,167,000 et \$7,936,000. Ces chiffres, si l'on en juge, indiquent que la Banque a maintenu la nécessité de l'épargne un moyen simple et pratique d'économiser avec régularité. Pour être fructueux, il faut que l'effort soit soutenu; les enthousiasmes passagers n'ont jamais rien produit de durable. L'épargne, sollicitée de toutes parts, a besoin d'être secondée dans ses bonnes résolutions et préservée contre les occasions de dépenses. On suppose facilement une petite somme, mais dès qu'on a accumulé une somme plus importante on s'efforce de la conserver et de la faire fructifier. Ce mode d'économie méthodique répond si bien aux besoins et aux goûts de la population que les dépôts à la Caisse de Noël atteignent fin novembre la somme de \$1,007,160 constitués par une multitude de petits dépôts mis à la disposition des déposants à la Caisse de Noël.

La caisse de Noël

Nous avons continué d'apporter toute notre attention au développement de la Caisse de Noël, dont les résultats ont dépassé nos espérances. Nous sommes de plus en plus convaincus, avec l'expérience que nous avons acquise, qu'il est important de fournir à ceux qui comprennent la nécessité de l'épargne un moyen simple et pratique d'économiser avec régularité. Pour être fructueux, il faut que l'effort soit soutenu; les enthousiasmes passagers n'ont jamais rien produit de durable. L'épargne, sollicitée de toutes parts, a besoin d'être secondée dans ses bonnes résolutions et préservée contre les occasions de dépenses. On suppose facilement une petite somme, mais dès qu'on a accumulé une somme plus importante on s'efforce de la conserver et de la faire fructifier. Ce mode d'économie méthodique répond si bien aux besoins et aux goûts de la population que les dépôts à la Caisse de Noël atteignent fin novembre la somme de \$1,007,160 constitués par une multitude de petits dépôts mis à la disposition des déposants à la Caisse de Noël.

Coffrets de sûreté

Depuis la dernière assemblée annuelle l'aménagement et l'organisation de nos voûtes, particulièrement en ce qui concerne la location de coffrets de sûreté, ont été complétées. Nous sommes maintenant en mesure d'offrir au public une sécurité pour ses valeurs mobilières et ses bijoux. Nous avons déjà un grand nombre de clients qui utilisent les facilités mises à leur disposition par la Banque et nous croyons pouvoir compter sur une augmentation considérable du nombre de locataires de coffrets.

La révision de la loi des banques

Le Parlement, comme vous le savez, a procédé, à sa dernière session, à la révision de la loi des banques. La Commission parlementaire de la banque et du commerce a longuement étudié la loi le rôle du crédit et le régime bancaire au Canada. La commission a siégé pendant un service qui ne le a écouté un très grand nombre de témoignages fort divers, et étudié de nombreuses théories qui, au dire de leurs auteurs, auraient résolu facilement les problèmes les plus difficiles. Elle a aussi entendu des banquiers à qui l'expérience a appris que, dans l'ordre économique, il est plus prudent de chercher le progrès dans l'évolution que dans la révolution. Il est rarement sage d'écarter les leçons du passé pour y substituer des solutions improvisées. Il n'en est pas dans le cadre de ce rapport de résumer les différentes propositions soumises au législateur. Il suffira de signaler deux tendances principales — l'une comportant une politique d'inflation nettement accusée, l'autre, au contraire, une stabilisation difficilement réalisable du pouvoir d'achat de l'argent. L'inflation monétaire n'est pas une nouveauté: on en voit actuellement les conséquences en Russie, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe; aux Etats-Unis et au Canada on a senti les effets, bien atténués, de 1918 à 1920, et on a constaté l'inévitable réaction de 1921 à 1923. Quant à la stabilisation monétaire, économistes et banquiers reconnaissent que les fluctuations trop grandes et trop brusques dans les prix causent des perturbations qu'il serait désirable d'atténuer. Ils s'y efforcent, du reste, dans la mesure du possible. Mais ils ne voient pas comment on pourrait y réussir en supprimant la base stable de la monnaie, représentée par un poids fixe d'or, pour y substituer une unité instable, déterminée par les prix moyens d'un groupe de marchandises. D'ailleurs, ce procédé ingénieux ne serait pratique que s'il était adopté simultanément dans tous les pays civilisés. L'accord n'est pas près de se faire sur ce projet. Les indications qui précèdent montrent l'importance des problèmes posés à l'occasion de

plier et des pates de bois. Dans ces domaines, la production a été plus considérable et les prix beaucoup plus avantageux. L'exploitation forestière offre les perspectives les plus encourageantes, et il y a lieu d'espérer que nos bois, pates et papiers trouveront facilement en 1924 des débouchés rémunérateurs.

La construction a manifesté, en 1923, une grande activité. On estime la valeur des nouvelles constructions dans l'ensemble du pays à \$314,000,000, dont \$102,000,000 dans la province de Québec, et \$200,000,000 dans la seule ville de Montréal, où ce chiffre n'avait jamais été atteint.

Le commerce extérieur est en progrès. Pour les huit mois finissant le 31 octobre, les statistiques officielles nous fournissent les chiffres suivants: en 1921, \$1,004,000,000; en 1922, \$1,128,000,000; et en 1923, \$1,304,000,000. Alors qu'en 1922 les importations dépassaient les exportations, en 1923 et en 1924 le chiffre de nos exportations excédait celui de nos importations. Il y a lieu de noter, cependant, que nos exportations vers les Etats-Unis sont encore sensiblement inférieures à nos importations. En 1921, cette balance défavorable s'élevait à environ \$170,000,000 et en 1923 à environ \$209,000,000. Cette balance défavorable est partiellement et temporairement corrigée par la vente des valeurs d'Etat, de municipalités et de corporations, qui contiennent d'être en demande chez nos riches voisins du Sud. Cette situation explique les fluctuations du change entre le Canada et les Etats-Unis et la prime sur les fonds américains.

La fusion avec la Banque Nationale

Vos directeurs ne sauraient clore leur rapport et terminer ces quelques remarques, sans vous prier de donner votre très sérieuse attention au projet de fusion avec la Banque Nationale. Vous avez été convoqués à une assemblée spéciale qui se tiendra le jeudi 21 février prochain, et qui en permettra la considération prévue par la loi. Il serait prématuré d'en examiner immédiatement les modalités.

Vos directeurs croient toutefois de leur devoir de déclarer dès maintenant qu'ils se sont trouvés en face d'un grave problème et qu'il leur a fallu, après en avoir mûrement étudié tous les aspects, essayer de trouver une solution qui ne pouvait pas être différée. La déclaration publique et officielle du conseil d'administration de la Banque Nationale, celle de vos directeurs, et celle du premier ministre de la province, ont relaté en quelles circonstances la proposition de la Banque Nationale de vendre son actif avait été soumise à la Banque d'Hochelaga. Le contrat, dont une copie vous a été transmise, est complet; la transaction y apparaît tout entière, et vos directeurs qui n'ont aucune hésitation à vous en recommander la ratification ont constaté avec plaisir l'accueil favorable avec lequel il a été reçu par le public et par des hommes d'affaires d'une grande compétence et d'une haute autorité.

La Banque Nationale a rendu depuis plus d'un demi-siècle à notre province, dans le domaine économique, des services que la situation actuelle ne saurait faire oublier. Elle a un actif très important d'ordre matériel et moral qui constituera un apport très substantiel qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

Notre Banque agrandie étendra le champ de ses activités et y gagnera en influence au Canada et à l'étranger. Vos directeurs ont voulu faire œuvre constructive et augmenter la puissance de notre institution déjà solidement établie. Notre Banque, par l'importance qu'elle prendra, sera en mesure de tenir un rôle encore plus considérable dans la vie économique du pays.

Valeurs d'échange

Nous acceptons en paiement des souscriptions à nos nouveaux emprunts hypothécaires les valeurs suivantes, aux prix indiqués:

LEGARE ET LAMONTAGNE 7% 1924: — 100.

SAGUENAY-PULPE 6½% juillet 1924 et 1925: — 100.

MONTREAL TRAM & POWER mars 1924: — 101.

MONTREAL PUBLIC SERVICE 1924: — 100.

PORT-ALFRED (garantie de la Compagnie générale du Port de Chicoutimi) 5½% janvier 1925: — 99.

PORT-ALFRED (garantie de la Cie Immobilière de la Baie des Ha-Ha) 5½% nov. 1924: — 99.

ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL 5½% 1925: — 100.

OBLIGATIONS 6% DE CORPS PUBLICS (villes, commissions scolaires, etc.) favorablement cotées: — à prime variable, selon les échéances.

OBLIGATIONS 5½% de même catégorie: 98 à 100, selon échéances.

L'intérêt couru s'ajoutera dans tous les cas aux prix indiqués.

Versailles Vidricaire Boulais

MONTRÉAL TROIS-RIVIÈRES QUÉBEC

BUREAU CHIEF: Imm. Versailles, MONTREAL. Tél: M. 7080

Le 24ème jour de janvier 1924, à 11
res de l'avant-midi; au domicile du
défendeur, au no 893, rue Létourneau,
la cité de Montréal, seront vendus par
autorité de justice les biens et effets du
défendeur saisis en cette cause, co
tant en meubles de ménage, etc.

Conditions ARGENT comptant

J.-M. DESCHENEAUX, H.G.
Montréal, 15 janvier 1924.

LES REPARATIONS

NOUS DEVRONS RÉTABLIR LA MONNAIE ALLEMANDE

Le général Dawes veut ramener l'équilibre du budget allemand, afin de remettre l'Allemagne en état de productivité.

Paris, 15. (S.P.A.) — Le brigadier général Charles Dawes, président du premier comité des réparations, a commencé son discours, hier, en disant que le profane ne comprenait pas pourquoi les accords pleins de bon sens qui étaient si lents à produire des fruits.

Les entraves à ces décisions, dit-il, sont la fierté nationale, l'intérêt égoïste des différents représentants alliés, les incessants mensonges et les appels des démagogues nationalistes de tous les pays.

Le général parle ensuite de la grande guerre. Le principe de la coordination internationale fut conçu au début de la guerre, mais ce ne fut que lorsque l'armée allemande eut pratiqué une brèche entre les armées anglaise et française le 21 mars 1918 qu'un généralisme fut nommé dans la personne de Foch.

«Qu'est-ce qui amena cette complète coopération alliée en temps de guerre? demanda-t-il? — Bien qu'une pressante éventualité.

«De quoi s'agit-il aujourd'hui? De quoi dépend le succès de ce comité? Il dépend principalement de la conscience publique chez les alliés et dans le monde entier du grand désastre qui menace chaque allié et l'Europe si le sens commun ne triomphe pas.

«Lorsque nous aurons présenté notre rapport à la commission des réparations sur un plan pour la réhabilitation de la monnaie allemande et l'équilibre du budget allemand, il lui appartiendra ensuite de voir aux effets politiques.

«Nous avons à considérer les moyens d'équilibrer le budget et les mesures à prendre pour équilibrer le numéraire. Si sans crainte ni faveur nous suggérons un plan pour stabiliser la monnaie allemande et pour assurer l'équilibre du budget allemand, que la commission des réparations juge digne d'être ratifié, nous aurons du moi si permis à la commission des réparations de remettre l'Allemagne dans la voie de la productivité et le rétablissement de la productivité de l'Allemagne est le point de départ de la prospérité européenne.

«A mesure que la vie économique de l'Allemagne se rétablira à la faveur d'une monnaie stable et d'un budget équilibré, la solvabilité de l'Allemagne se rétablira.

«Maintenant que nous sommes membres d'un comité ayant un but défini et bien défini, nous nous intéressons moins pour le moment de la solvabilité de l'Allemagne que de la capacité actuelle de ce comité à agir. Pourquoi différer les conversations ou perdre du temps en formalités ou en courtoisies, ou en conventions insignifiantes?

«Laissez-moi faire immédiatement une suggestion pratique. Sous le président Harding j'organisi un système de contrôle exécutif établi en vertu d'un décret sous l'empire duquel fut rédigé le premier budget américain, conforme à notre récente législation budgétaire.

«J'hésitai à m'appeler expert en matières budgétaires de crainte de passer pour perdre le sens commun.

CHOSSES MUNICIPALES

Les échevins n'en veulent pas

LA MOTION GAREAU-TRÉPANIÉRE SUR LE VOTE OBLIGATOIRE EST REJETÉE PRESQUE À L'UNANIMITÉ. — LES GAGES DES JOURNALIERS — DIVERS

Le vote obligatoire a reçu la complète désapprobation du conseil municipal, hier après-midi, seuls MM. Gareau et Trépanier, les promoteurs de la motion, ayant appuyé le projet. Le maire a fait un discours pour le réprover; selon lui, c'est une entrave à la liberté individuelle; le président du comité exécutif le trouve inutile pour cette année. Il vaudrait mieux en remettre l'étude à plus tard.

M. Gareau avait motivé sa motion des raisons suivantes:

«Que le mode de votation présentement en usage ne permet pas à tous les électeurs d'enregistrer leur vote d'une façon adéquate, par suite du défaut de certains électeurs d'enregistrer leur vote, des dépenses exagérées, ce qui éloigne des fonctions de représentant du peuple des citoyens ayant toutes les qualités voulues pour remplir cette charge; qu'il serait de l'intérêt général des citoyens et de la bonne administration de la ville que toutes les facilités possibles d'enregistrer leur vote et d'accomplir ainsi un devoir important, soient données aux électeurs.»

M. Turcot a suggéré que les autorités fédérales prennent l'initiative de rendre le vote obligatoire. Après une courte discussion, le vote a renversé la motion par 30 voix contre deux.

LES JOURNALIERS

A l'approche des élections, les échevins s'intéressent davantage aux ouvriers et particulièrement à la classe des journaliers. La ville a fixé pour eux un salaire minimum de 35 sous l'heure; M. Vaillancourt M. Hushon et d'autres ont proposé de l'élever à 40 sous l'heure.

Deux motions aboutissant à ce résultat ont été adoptées unanimement. Celle de M. Vaillancourt appuyée par M. Lalonde, que le comité exécutif soit prié de fixer à 80.40 l'heure les gages des journaliers à l'emploi de la ville.

Celle de M. Hushon, appuyé par M. Langlois, que le comité exécutif soit prié de dire au conseil s'il a

EN FRANCE

Le franc cause de la sensation

LE GOUVERNEMENT ET LA FINANCE S'ALARMENT DE LA CHUTE DE LA MONNAIE FRANÇAISE. — ON PRÉCONISE DES MOYENS ÉNERGIQUES

Paris, 15. (S.P.A.) — La première réunion du comité des experts a coïncidé avec la chute la plus sensationnelle du franc qui ait été enregistrée de mémoire d'homme et a fait revivre l'espoir que la tâche du comité se termine au plus tôt et forme la base d'un plan concret qui rétablira la confiance.

«L'un des principaux journaux, "La Liberté", donne pour titre à l'un de ses articles le mot "Panique". Il attribue la situation à la crainte de la part du public français que les socialistes prennent le pouvoir en Angleterre et qu'il y ait une rupture des relations avec la France.

La fierté française a été profondément blessée en constatant que cent millions italiens valaient plus que cent francs. C'était une avance de huit points. Le franc belge a progressé de 89.90 à 91.30 et le peseta a gagné 20 1/2 points.

Le florin hollandais a monté de 7.94 à 8.45.

LES MINISTRES SE CONCERNENT

Paris, 15. — Le président du conseil, M. Poincaré, le ministre des finances, M. de Lasteyrie, le ministre de l'intérieur, M. Maunoury, et le ministre de la justice, M. Cotrat, ont examiné hier, les mesures propres à enrayer les manœuvres de la déflation du franc, que le conseil examinera aujourd'hui. Les parlementaires préconisent un contrôle rigoureux de l'emploi des devises, la centralisation du marché des devises par la banque de France, et le rapatriement des devises que les exportateurs français laisseraient à l'étranger. Les présidents des chambres syndicales de la Bourse du commerce ont exposé à M. Lucien Dior, ministre du commerce et de l'industrie, les répercussions de la tension des changes sur les marchés, notamment sur les bles.

LES ITALIENS JUBILENT

Rome, 15. (S.P.A.) — La joie régnait dans tous les milieux financiers et commerciaux, hier, depuis les messages jusqu'aux hauts financiers, à mesure que la lire italienne se rapprochait du franc français.

Ce dernier débuta hier matin à 102. Il commença ensuite à baisser graduellement jusqu'à l'après-midi alors que la lire italienne s'éleva à 110 et fut écartée de la Bourse lorsque ce point fut atteint.

PAS DE COTE

Paris, 15. — Vu la hausse extraordinaire de la livre sterling et du dollar, le comité de la Bourse du commerce de Paris a décidé de ne pas établir de cote, hier.

LA DETTE DIMINUE

Paris, 15. — Les Débats constatent avec satisfaction que la dette extérieure de la France, est réduite aujourd'hui à dix ou quinze milliards. «C'est assez pour que nos créanciers de l'étranger puissent influencer sur le cours du change, mais non pour légitimer la cote du franc qu'on enregistre aujourd'hui. Le reste de la dette est appelé à disparaître en deux ou trois ans si les conditions actuelles se maintiennent, car on évalue à plus de cinq milliards l'apport des capitaux des visites des étrangers. Avec un peu de patience et de sang-froid nous pourrions donc tenir le coup et faire payer cher la spéculation de faitiste de la campagne présente.»

LE CHARBON DE LA RUHR

Dusseldorf, 15. — La production du charbon, dans la Ruhr, atteint 70 pour cent de la production de la même époque en 1922. Celle du coke a été de 5 pour cent. Dans l'industrie métallurgique où la remise en marche a été naturellement plus lente, on a noté cependant, en décembre, une amélioration très rapide.

Le général Degoutte, commandant les troupes d'occupation, décide en considération des circonstances actuelles, de laisser libres les personnes habitant les territoires occupés de circuler entre ces territoires et le reste de l'Allemagne.

Une autre secousse au Japon

San-Francisco, 15. (S.P.A.) — Un radio reçu par la Radio Corporation of America de son poste de Tokio, Japon, fait savoir qu'un violent tremblement de terre a secoué Tokio et les environs à six heures ce matin.

Bien qu'on n'ait pas rapporté de dégâts sérieux, dit le message, les tramways ont été arrêtés à Yokohama et à Tokio. Les horloges ont arrêté à Funabashi et à Choshi. Les communications entre Tokio et Tokio sont interrompues, mais on espère les rétablir en peu de temps.

Osaka, 15. — Un violent tremblement de terre s'est produit à 5 heures 50 ce matin (mardi). La zone du mouvement terrestre est dans les environs de Tokio. Les communications télégraphiques et téléphoniques avec Tokio sont interrompues.

M. Dennison a pris grand intérêt en particulier au fonctionnement de la caisse des allocations familiales.

ANGLETERRE

Baldwin n'a plus d'autorité

LE PREMIER MINISTRE ATTEND SA CHUTE AVEC CALME. — LES LIBÉRAUX VEULENT PARLER SUR LE DISCOURS DU TRÔNE.

Londres, 15. (S.P.A.) — Après l'inauguration du parlement aujourd'hui par le roi, l'installation d'un gouvernement travailliste ne sera plus que l'affaire de quelques temps. Le changement ne se produira probablement pas avant le 17 janvier, comme on l'a déjà déclaré, parce qu'un grand nombre de libéraux ont exprimé le désir de se faire entendre au cours du débat sur l'adresse et ces discours retarderont peut-être à la semaine prochaine le vote inéluctable qui mettra fin à l'administration Baldwin.

Chose certaine, c'est que le premier ministre Baldwin, maintenant que le sort en est jeté, ne tient pas à prolonger cet état d'incertitude. Il comprend que le gouvernement, ayant reçu son coup de mort, ne peut plus se prévaloir d'aucune autorité. La prochaine grève des cheminots fournit une bonne raison de remettre sans délai le pouvoir aux travaillistes, parce qu'un gouvernement travailliste serait mieux en état de régler les grands différends industriels.

Ainsi le discours du trône ne constituera que l'exposé du programme politique du parti conservateur, lequel deviendra automatiquement l'opposition lorsque le ministère MacDonald aura été formé.

Le discours du trône a été distribué hier soir aux chefs des trois partis, mais le contenu n'en a pas été publié.

On croit qu'il reconnaîtra que le pays s'est prononcé contre la protection et qu'il demandera au parlement de confirmer les droits préférentiels promis aux colonies.

Quant au reste, le discours du trône traitera en général des affaires étrangères, en particulier des réparations et des problèmes alliés, et proposera quelques réformes sociales intérieures que le gouvernement avait l'intention d'appliquer s'il n'eût été défait.

Un amendement travailliste sera proposé mercredi, qui déclarera simplement que le gouvernement a perdu la confiance du parlement. Le vote se prendra probablement mardi le 22 février.

LES ACCORDS ÉCONOMIQUES

Londres, 15. — L'Association des Chambres de commerce a écrit au premier ministre Baldwin, à MM. Asquith et Ramsay MacDonald pour leur exprimer sa vive inquiétude au sujet du délai apporté à la ratification des accords économiques arrêtés par la conférence impériale.

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

LES BONS RESULTATS DU SYSTÈME DENNISON

Genève, 13. — M. Henry-S. Dennison, directeur de la Dennison's Mfg Co., qui était venu faire en Europe un rapide voyage d'affaires, a tenu à rendre visite au Bureau international du Travail. Il s'est intéressé vivement à cette institution et s'est fait montrer le fonctionnement de ses divers services.

Il a accordé une attention toute particulière à la division diplomatique, au service de l'émigration et au service de l'hygiène industrielle. Pendant son séjour à Genève, il a été prié, au cours d'une réception, de donner aux fonctionnaires du Bureau quelques explications sur les expériences qu'il a tentées depuis de longues années dans son entreprise.

M. Dennison, qui emploie plus de 5,000 ouvriers, passe en effet en Amérique pour l'un des patrons les plus avancés en matière sociale, et il est connu pour l'application qu'il a faite d'un système de participation aux bénéfices, qui a servi de modèle à plusieurs entreprises.

Le système Dennison a été fondé, d'après son auteur, sur les principes suivants:

Les profits d'une entreprise doivent revenir à ceux qui la font prospérer. Le capital ne doit pas être rémunéré au delà d'un certain taux d'intérêt; la direction, entendue dans son sens le plus large, c'est-à-dire toutes les personnes qui, dans l'usine, ont une part de responsabilité doivent au contraire recevoir la majeure partie des bénéfices. Appliquant son principe à la lettre, M. Dennison a ainsi étendu à environ 10% de son personnel l'octroi des actions de son affaire. Cette pratique qui existe depuis plus de 10 ans a donné d'excellents résultats. Après la guerre, il a pensé pouvoir étendre à tous ses ouvriers, sous une forme différente, l'application du même principe. Les premiers essais lui paraissent assez concluants.

A diverses questions qui lui ont été posées, M. Dennison a répondu de bonne grâce. Il a indiqué en particulier que toute liberté était laissée à ses ouvriers de s'affilier aux syndicats locaux. M. Dennison a profité de son voyage à Genève pour aller jusqu'à Grenoble, où il a rendu visite aux établissements Joya, dont le directeur, M. Roman, lui a présenté les différentes œuvres sociales dont il a été l'initiateur.

M. Dennison a pris grand intérêt en particulier au fonctionnement de la caisse des allocations familiales.

Mort de M. Louis Bazire

Paris, 1er janvier (par courrier). — On annonce la mort, après une brève maladie, de M. Louis Bazire, ingénieur, député de la Vendée et frère du regretté Henri Bazire.

La santé de M. Louis Bazire avait été gravement atteinte par ses fatigues de guerre.

LES CONFÉRENCES

SOUVENIRS POLITIQUES

M. RODOLPHE LEMIEUX ÉVOQUE LE PASSÉ ET PARLE DES PRINCIPAUX HOMMES D'ÉTAT ET ORATEURS QUI ONT ILLUSTRÉ NOTRE PARLEMENT — MACDONALD ET LAURIER

M. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des communes d'Ontario a donné une charmante causerie, hier midi, à l'hôtel Windsor, sous les auspices du Canadian Club. M. Zéphirin Hébert, président et a présenté le convive d'honneur. M. Lemieux a désigné l'assistance. Tout le monde s'attendait à quelque peu de sensationnelles déclarations. On parle en effet beaucoup de M. Lemieux comme ministre de la justice et la présence de M. Gouin lui-même au dîner-causerie faisait circuler les commentaires plus que jamais.

M. Lemieux s'est prudemment gardé de l'actualité et s'est contenté d'évoquer le passé parlementaire qu'il a émaillé de savoureuses anecdotes.

M. Lemieux d'ailleurs est passé maître en ce genre. Succèsivement député et ministre depuis vingt-huit ans, il a connu à peu près toutes les célébrités parlementaires depuis la Confédération. Il a noté leurs travers, leurs qualités et leurs défauts mignons, et il n'est guère d'aventures amusantes qu'il ne sache sur tous nos pères consorts. C'est pourquoi tout le monde souhaite qu'un jour M. Rodolphe Lemieux écrive ses mémoires, et qu'il profite des loisirs de sa charge d'orateur. Ce sera à la fois une acquisition précieuse pour l'histoire et pour les lettres canadiennes.

Après avoir protesté de son amour pour la ville de Montréal dont il est encore citoyen, M. Lemieux expose les rouages du système parlementaire. Il dit comment le parlement surveille comme un grave professeur les faits et gestes du conseil exécutif et peut les corriger au besoin.

Notre parlement est calqué entièrement sur le parlement britannique. Ce dernier n'a pas toujours été le foyer de la liberté et de la démocratie. La noblesse anglaise divisée entre whigs et Tories ne différait pas sensiblement d'opinion. Elle possédait la majeure partie et la presque totalité des terres, ce qui lui assurait une députation entièrement composée de la noblesse. Mais en 1832, les choses changent de face. L'élément populaire entre en scène et désormais, le parlement anglais sera un foyer de parlementarisme démocratique dans l'univers.

Le parlement canadien a été illustré abondamment. Le plus grand de nos parlementaires au point de vue habileté depuis la Confédération fut sans contredit sir John Macdonald. Il savait au besoin faire sonner les cordes de la grande éloquence. Mais c'était avant tout un fin renard. On sait par exemple qu'avant de se prononcer sur une question, il laissait ses adversaires émettre ouvertement leur opinion puis alors prenait solennellement leur point de vue, ne leur laissant d'autre alternative que celle d'approuver et de le féliciter. Sir Richard Cathright était, lui, un vieil aristocrate, à la diction toujours soignée. Très aimable en privé, il était en Chambre d'une acuité extrême et ses adversaires ne sortaient jamais indemnes du débat.

Sir Wilfrid Laurier était très posé. Ses phrases étaient claires, lumineuses, et ses adversaires se laissaient malgré eux prendre à la magie de sa pensée d'une ordonnance toujours harmonieuse et logique. Il fit son premier coup de maître dans l'affaire Louis Riel. Le gouvernement John Macdonald venait enfin de donner aux Métis ce à quoi ils avaient droit. On les avait tués parce qu'ils réclamaient ce qu'on leur accordait enfin. Sir Wilfrid Laurier se lève, résume la contradiction odieuse du gouvernement, montre Riel et ses gens assassinés par suite d'un déni de justice du gouvernement et termine une péroraison ardente et cinématique: «Vous venez enfin de prendre une mesure de justice, mais trop tard... trop tard... trop tard».

Ces trois mots, dit M. Lemieux tombèrent comme la foudre sur la Chambre entière. Après la démonstration fulgurante de logique que venait de faire l'orateur, sir John Macdonald, ému et émerveillé à la fois, traversa le parquet et saisissant les deux mains du jeune député: «Vous serez un jour premier ministre».

Sir John Macdonald n'était pas seulement un politicien, c'était aussi un homme d'Etat. Il le prouva par exemple lorsqu'il déclara qu'au Canada, il n'y avait pas de race supérieure, qu'il n'y avait pas de race conquise, et que ceux qui n'étaient pas citoyens anglais n'en étaient pas moins citoyens britanniques.

M. Lemieux a établi un parallèle entre Laurier et son rival, Chapleau. Il a évoqué aussi le souvenir des grands parlementaires anglais.

De la Huerta décrète le blocus de Tampico

Vera-Cruz, 15. (S.P.A.) — Adolfo de la Huerta, chef des insurgés mexicains, qui a ses quartiers généraux ici, vient de décréter le blocus du port de Tampico, qui reste encore sous la domination des troupes du gouvernement d'Obregon. Le décret déclare que le blocus commencera demain.

LA LUTTE DÉFINITIVE

Washington, 15. — Dans un communiqué donnant les nouvelles de Mexico, l'ambassade mexicaine dit que les troupes loyalistes ont entrepris leur marche contre les révolutionnaires avant-hier au front occidental et qu'elles iront de l'avant jusqu'à la victoire complète ou la défaite.

Mort de M. Noblemaire

Paris, 2 janvier (par courrier). — On annonce la mort de M. Georges Noblemaire, député des Hautes-Alpes. M. Noblemaire était âgé de 56 ans.

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

Continuation de notre VENTE de MEUBLES

Prenez avantage de notre système de paiements faciles pour vous procurer aux termes les plus avantageux tous les meubles dont vous prévoyez avoir besoin.

Moyennant un léger acompte nous vous garderons en réserve les meubles choisis jusqu'à la date fixée par vous pour leur livraison.

Lit Simmons, fini doré, kyonix, acajou ou noyer; toutes les dimensions... 14.98

Sofa-Lit se transformant en lit double; sommier tissé, cadre en acier; matelas; matelas recouvert en denim ou en cretonne... 10.75

Lit Simmons, complet, fini émaillé blanc; sommier tout en acier; matelas épais en fibres; toutes les dimensions ordinaires... 13.85

Oreillers "Simmons", bien remplis de plumes de fantaisie; dimensions: 18 x 26 pouces, chacun... .68

—Au deuxième

Toile, Coton, Couvre-pieds, Etc.

Toile BRUNE à rouleaux, fabrication anglaise; qualité extra pesante appropriée pour différents gros usages; 25 pièces seulement; tant que le lot durera, la vge 12 1/2

Pas de commande postale ni téléphonique

Quantité limitée à chaque client.

Serviettes de toilette, en tissu "Nid d'abeilles" blanc; qualité très souple; filets rouges, bouts franchis; la paire... .29

Coton jaune de 40 pouces de largeur; très belle qualité sans apprêt, la verge... .18

Tissu "Long Cloth" blanchi, fini toile; 36 pouces de largeur; très belle qualité appropriée pour sous-vêtements d'été; rég. 30 la verge pour .25

Couvre-Pieds à dessins Alhambra de couleur; grandes dimensions pour lit double; très bonne qualité pour hôtels et maisons de pension; chacun... 3.29

Edredons (confortables) recouverts en batiste de fantaisie; très bien remplis; dimensions pour lit double; chacun... 2.98

Couvertures en laine blanche; fini très moussois; filets bleus ou roses; dimensions pour lit double, la paire... 10.50

—Au rez-de-chaussée

Drap JERSEY circulaire tout laine de 54 pouces de largeur; un tissu très confortable pour jupes ou robes; grande variété des nuances les plus en vogue ainsi que noir et ivoire; rég. 3.49 la verge pour 2.49

Soie PONGEE naturelle, sans apprêt; 33 pouces de largeur; soie de la meilleure durée pour blouses, chemises, etc., etc., prix réduit de .98 à .79

—Au rez-de-chaussée.

Tissus Lavables, Flanelle et Flanellette

Edredon 27 pouces de largeur; approprié pour kimonos; nouveaux dessins de fantaisie; teintes durables; rég. 59 la verge, pour... .44

Flanelle de légère pesanteur; 27 pouces de largeur; nuances: rouge cardinal, gris, naturel, vieux rose, bleu, etc., 1.00 la verge, pour... .69

—Au premier

Dupuis Frères LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. — Eug. Dupuis, Vice-Prés. — A.-J. Dupuis, Directeur-Gérant

rue Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe